

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

SÉANCE EN SOIRÉE

VOLUME 44

Séance tenue le 7 janvier 2003, à 19 h 30
Sous-sol de l'église Saint-Pierre
57, rue Saint-Pierre sud
Joliette (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 JANVIER 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE	1
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	
HÉLÈNE BRASSARD	4
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	
PIERRE ROBERT	10
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	
SUZANNE FORTIN	16
REPRISE DE LA SÉANCE	24
INTERVENANTS:	
MME DANIELLE HENRI-ALLARD	25
M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT	38
M. CLAUDE RAINVILLE	48
M. JOHN BURCOMBE	60
M. PIERRE MASSE	68
M. JEAN-PAUL BOISCLAIR	76
M. RENÉ AMIREAULT	91

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenus à cette vingt-troisième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je me présente, je m'appelle Louise Boucher et je préside cette Commission d'audience et d'enquête publique, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10 Alors, nous poursuivons ce soir, à Joliette, cette première partie, que nous avons amorcée en novembre dernier et qui a suivi des séances thématiques que la Commission a tenues au cours des mois de septembre et octobre, et novembre aussi, et, en fait c'est plutôt octobre et novembre, et donc, ce soir, nous vous offrons la possibilité de questions à la Commission sur le secteur de la production porcine au Québec, et nous commencerons la soirée en demandant à certains ministères de nous faire le portrait régional de la production porcine, alors ou sous l'angle de l'agriculture ou sous l'angle de l'environnement ou sous celui de la santé.

20 Alors, nous poursuivons, au cours de demain, ces séances publiques.

25 Alors, ce soir, ce que l'on vous offre c'est de poser des questions à la Commission. Ce n'est pas le moment de nous donner votre opinion sur le secteur de la production porcine, c'est le moment qui vous est offert pour compléter l'information qui est déjà reçue ou que vous avez obtenue soit lors des séances thématiques ou soit lors de lectures de documents déposés ou connaissances que vous avez déjà de ce secteur. Nous reviendrons dans la région, à l'occasion d'une deuxième tournée, et, lors de cette deuxième tournée régionale, il vous sera permis, à ce moment-là, d'exprimer votre opinion à la Commission.

30 Je vous informe que, d'ailleurs, les modalités, les dates et les lieux de cette seconde tournée devraient être annoncés au courant de la semaine prochaine.

35 Alors, ce soir, la Commission est accompagnée de personnes ressources, que je vais vous présenter, et je demanderais à chacune de ces personnes de nous indiquer, si elles sont accompagnées d'autres personnes, de nous mentionner le nom de ces personnes. Alors, je commencerais par le ministère de l'Environnement. Nous avons avec nous, le porte-parole, monsieur Pierre Fortin. Bonsoir, monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

40 Bonsoir, madame la Présidente, bon début d'année de séances aussi.

LA PRÉSIDENTE :

45 Merci.

M. PIERRE FORTIN :

Donc, moi je suis accompagné de monsieur Pierre Robert, qui est directeur régional.

50

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

55

M. PIERRE FORTIN :

De Johanne Plante, d'Isabelle Bourget, de monsieur Raynald Gagnon, Serge Bouchard et Marc Simoneau.

60

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonsoir mesdames et messieurs. Du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, madame Hélène Brassard qui, ce soir, est la porte-parole de ce Ministère. Bonsoir, madame Brassard.

65

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Bonsoir, madame la Présidente. Je suis accompagnée de monsieur Marcel Tremblay, notre directeur régional, de monsieur Michel Ouellette, madame Raymonde Fortin, madame Pascale Cantin et monsieur Robert Filion.

70

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonsoir messieurs et mesdames. Du ministère de la Santé et des Services sociaux, madame Suzanne Fortin.

75

MME SUZANNE FORTIN :

Bonsoir, madame la Présidente. Non, je suis seule de la région.

80

LA PRÉSIDENTE :

Comme c'est souvent le cas au ministère de la Santé et des Services sociaux. Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau.

85

M. JEAN NADEAU :

Bonsoir, madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Je suis accompagné de monsieur Pierre Lafontaine.

90

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. De la Financière agricole, monsieur Claude Robitaille, bonsoir.

95 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bonsoir, madame, bonsoir messieurs les Commissaires. Je suis accompagné, ce soir, de monsieur Gaétan Malo.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

De la Société de la faune et des Parcs du Québec, monsieur Réjean Dumas.

M. RÉJEAN DUMAS :

105

Bonsoir, madame la Présidente, bonne année également.

LA PRÉSIDENTE :

110

Merci.

M. RÉJEAN DUMAS :

115

Je suis accompagné de monsieur Jean Benoit, qui est présent dans la salle, qui est directeur de l'aménagement et de la faune pour la région de Lanaudière.

LA PRÉSIDENTE :

120

Alors, bonsoir monsieur. Du ministère des Ressources naturelles, je ne sais pas si monsieur Maurice Roy est là, je ne le vois pas. Non, d'accord.

125

Alors, la Commission est également accompagnée de quelques personnes de son équipe, soit les analystes Julie Milot et Julie Cyr, de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard, de la conseillère en communication, madame Alexandra Dufresne, et nous avons également le responsable de la logistique, monsieur Daniel Moisan, ainsi que le technicien du son, monsieur Jean Métivier.

130

Les transcriptions sont assurées par monsieur André Boudreau. Alors, je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans la semaine qui suit, dans les 20 centres de consultation que la Commission a ouverts, ainsi que dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement.

135

Les documents qui sont déposés aussi, au cours de nos séances, sont disponibles dans ces centres de consultation ou dans le site Internet de la Commission. Et vous pouvez obtenir les coordonnées de ces centres, ainsi que l'adresse Internet de la Commission, à l'arrière de la

salle.

140 Donc, après que les 3 ministères auront fait une présentation du portrait régional de la
production porcine ici dans Lanaudière, nous ferons une pause au cours de laquelle vous serez
invités à vous inscrire au registre à l'arrière de la salle s'il est de votre intention de poser des
questions à la Commission. Vous aurez, au retour de la pause, vous serez appelés, et je vous
appellerai par ordre d'inscription à ce registre. Vous conservez toujours votre droit de poser des
questions. En d'autres termes, si vous deviez quitter plus tôt et que vous n'avez pu passer
145 devant la Commission, je vous appellerai dans l'ordre d'inscription demain, à la séance de
demain, ou à celle de, de demain après-midi ou à celle de demain soir.

150 À chaque fois que vous vous présentez devant la Commission, nous vous limitons à 2
questions, mais nous vous invitons, si vous avez plus de questions, à vous réinscrire au registre
à l'arrière de la salle, le but étant de permettre au plus grand nombre possible de personnes de
poser des questions à la Commission. Voilà pour ce qui est de ces règles, je vous les rappellerai
quand je vous inviterai au micro.

155 Alors, peut-être aussi un point qui nous intéresse, on a, derrière la salle, un formulaire
sondage et on vous invite à le consulter quand, avant de quitter, pas à le consulter, mais à le
compléter avant de quitter, parce que vos commentaires sont précieux et nous permettent de
nous améliorer.

160 Alors, sans plus tarder, je céderais la parole à madame Hélène Brassard, du ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à faire sa présentation. Je demanderais
également, peut-être avant de vous céder la parole, madame Brassard, je demanderais aux
gens dans la salle de fermer leurs cellulaires ou de les mettre en mode vibration, pour éviter que
ça dérange et déconcentre les gens pendant leur présentation. Madame Brassard.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

165 Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, au cours de ma présentation, je
vous présenterai quelques statistiques sur le secteur bioalimentaire de la région de Lanaudière,
sur l'agriculture en général et, la production porcine plus particulièrement. Après quelques mots
sur les activités de transformation régionales, je vous présenterai, finalement, quelques données
170 plus spécifiques à l'agroenvironnement. Je laisserai le soin ensuite à mon collègue de la
Direction régionale de vous décrire quelques particularités et activités régionales.

175 Lanaudière bénéficie de sols et d'un climat favorable à l'agriculture et les grands
marchés montréalais sont tout près, ce qui favorise la distribution des produits agricoles de la
région. Le bioalimentaire occupe 16 700 personnes, soit 9% des emplois de la région. De ceux-
ci, 3 700 sont directement liés à l'agriculture et 2 400 à la transformation des produits agricoles.
Le bioalimentaire génère une activité économique non négligeable avec un PIB de 610M\$.

180 Selon le recensement de l'agriculture mené par Statistique Canada en mai 2001, 1 776
entreprises agricoles se trouvaient dans la région de Lanaudière, possédant 148 500 hectares

et cultivant 107 000 de ceux-ci. Cela exclut, évidemment, les pâturages.

185 Le maïs-grain est la culture la plus fréquente, avec plus du quart des superficies possédées, et suivent ensuite, dans l'ordre, le soya, les cultures fourragères, l'orge, les cultures maraîchères sont importantes, avec plus de 4 000 hectares, et la pomme de terre est cultivée également sur près de 4 000 hectares.

190 La production laitière est présente sur 413 entreprises agricoles. L'aviculture sur 222, les vaches de boucherie sur 186. Le cheptel porcin sur 179 entreprises et, finalement, pour les moutons et agneaux, cela concerne 62 entreprises.

195 Des 2 743 entreprises déclarant un cheptel porcin au Québec, environ 7% se situent dans la région de Lanaudière, sur lesquelles on élève 6,4% du cheptel porcin en inventaire, toutes catégories confondues.

200 Des 179 entreprises déclarant des cheptels porcins, 143 sont considérées comme des entreprises porcines, c'est-à-dire qu'elles retirent plus de la moitié de leur revenu agricole de la production porcine. Ces entreprises porcines représentent 8% des entreprises agricoles de la région et 73% des entreprises porcines ont moins de 2 000 porcs en inventaire, toutes catégories confondues. La répartition, selon les strates de cheptel, confirme la proportion relative plus élevée de naisseurs dans la région qu'en moyenne au Québec.

205 Le cheptel moyen en inventaire des entreprises porcines de la région est de 1 832 têtes, une moyenne légèrement inférieure à la moyenne québécoise. Les entreprises porcines élevant des porcs à l'engraissement en élèvent un peu plus que la moyenne québécoise, alors que c'est l'inverse pour celles qui élèvent des truies et des porcelets.

210 La superficie moyenne possédée par l'entreprise porcine de la région est de 90 hectares, à toutes fins pratiques, semblable à la moyenne, et est légèrement supérieure à celle possédée par les entreprises de la région qui déclarent d'autres productions.

215 Les entreprises porcines de la région sont davantage spécialisées dans l'une ou l'autre des activités de reproduction ou d'engraissement que la moyenne québécoise. Ainsi, la proportion de naisseurs est de 6% supérieure à la moyenne québécoise, alors que celle des naisseurs finisseurs est de 8% inférieure.

220 8 entreprises d'abattage et de transformation de la viande de porc sont actives dans la région. L'abattage et la transformation de viande de porc procurent de l'emploi à 670 personnes dans Lanaudière.

225 Les résultats compilés des analyses de sol effectuées dans la région indiquent que 31% des échantillons présentent un taux de saturation en phosphore supérieur à 10%. Les résultats obtenus de la compilation des analyses de sol ne peuvent être directement transposés aux superficies étant donné que la superficie associée à chaque échantillon ne nous est pas connue. Il faut donc considérer cette information comme un indicateur relatif.

230 Entre 1er avril 1997 et le 31 mars 2002, 161 structures d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par des animaux, des bovins surtout, logés dans des bâtiments construits antérieurement au 1er juin 1993. Le stockage étanche des déjections des porcs est complété.

235 Les rampes d'épandage permettent de mieux gérer les lisiers et de diminuer les odeurs au moment de l'épandage. Entre 1er avril 1997 et le 31 mars 2002, 19 rampes ont été acquises par les producteurs, dont 17 par des producteurs possédant des porcs.

COGENOR, l'organisme de gestion des fumiers de la région, a fourni des services professionnels à 148 entreprises possédant des porcs. Le Ministère contribue, avec les producteurs, au coût de, au défrayement des coûts de ces services.

240 Un nouveau volet au programme Prime-Vert est en vigueur depuis un an et contribue au financement de travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges des cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles.

245 Dans la région, 47 projets ont été réalisés et le Ministère contribue à 70% du coût des travaux, le reste étant assumé par les producteurs.

250 Finalement, au 31 mars 2002, cinq 5 clubs-conseils en agroenvironnement oeuvraient dans la région, 166 entreprises agricoles en étaient membres, dont 18 entreprises possédant des porcs. 13% des unités animales de la région appartenaient à des entreprises membres.

Je demanderais à mon collègue, monsieur Marcel Tremblay, de vous décrire l'implication régionale de notre Ministère.

255

M. MARCEL TREMBLAY :

260 Bonsoir, madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Dans la région de Lanaudière, le ministère de l'Agriculture est soucieux de faire bénéficier les producteurs et les productrices agricoles d'appuis techniques et/ou financiers dans une approche de développement durable et de partenariat.

265 Notre plan stratégique se divise en 3 grands axes d'intervention: le soutien à l'adaptation des entreprises, le développement régional, le soutien à la gestion durable des ressources. Nos interventions s'adressent autant aux entreprises agricoles qu'aux intervenants et regroupements qui les appuient.

270 La Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière regroupe 4 centres de services avec 35 employés, parmi lesquels on compte 20 agronomes et techniciens sur le terrain, dont le tiers oeuvre principalement dans le domaine de l'agroenvironnement.

L'ensemble des ressources financières et humaines couvrent les secteurs de production animale, lait, porc, boeuf, volaille, des productions maraîchères, grandes cultures, horticulture, pommes de terre, petits fruits, tabac, acériculture.

275

Nos points de services sont situés à L'Assomption, Joliette et Saint-Jacques et desservent la clientèle de Lanaudière.

280

Notre région englobe des productions agricoles très variées, qu'on peut regrouper avec des caractéristiques et des problématiques bien différentes. Le bassin de la Rivière L'Assomption à prédominance production animale, dont la production porcine, maraîchère et grandes cultures. La région de Saint-Félix-de-Valois, qui se caractérise par la production avicole, et la région de Saint-Thomas, avec les sols légers, propices à la production de pommes de terre et de tabac.

285

Nos actions visent à englober tous les aspects de l'environnement d'une entreprise agricole et sont orientées sur la conservation des sols, de l'eau et de l'air. Nous accordons beaucoup d'importance à la réduction des risques de pollution de l'eau, des sols et de l'air, que cette pollution soit diffuse ou localisée.

290

Concrètement, nos équipes de conseillers travaillent à transmettre aux entreprises agricoles des techniques et des façons de faire adaptées au système de production de nos entreprises en région et bénéfiques pour l'environnement.

295

Le MAPAQ soutient financièrement les entreprises agricoles, comme ma collègue vous l'a dit, via le programme Prime-Vert, avec un bloc visant à réduire la pollution directe et le second visant la pollution diffuse. Depuis avril 2002, dans le volet structures d'entreposage, nous avons supporté 35 entreprises en production laitière, bovine et avicole.

300

Dans le volet pollution diffuse, nous avons soutenu l'implantation de brise-vent pour des réalisations de 26 kilomètres de brise-vent autour des bâtiments, principalement pour la réduction des odeurs, et 16 kilomètres en champ.

305

Concernant le retrait des animaux aux cours d'eau, nous avons supporté 5 entreprises, dont les projets sont en voie de réalisation ou terminés.

310

Finalement, nous avons soutenu environ 13 entreprises dans l'implantation de pratiques agricoles de conservation et une vingtaine d'entreprises dans la stabilisation de rives et de contrôle de l'érosion.

315

Nous soutenons techniquement et financièrement les 5 clubs agroenvironnementaux qui regroupent 187 producteurs, dont 18 sont en production porcine, 3 clubs d'encadrement technique, dont un en production porcine, qui regroupe 39 entreprises, et l'organisme de gestion de surplus de fumier, COGENOR, dont environ 80 membres sont en production porcine.

De plus, nous travaillons avec nos partenaires à réaliser de nombreuses parcelles d'essais en fertilisation au niveau de la réduction du phosphore dans les productions de grandes cultures, maïs, pommes de terre et légumes.

320 Nous participons à la mise en place, pour les entreprises agricoles, de mesures de conservation des sols comme le semis direct en réseau d'essais. Nous faisons aussi la promotion du compostage de fumier solide à la ferme. Et, finalement, nous apportons également notre appui technique à différentes organisations du milieu, dont la Corporation de l'aménagement de la Rivière L'Assomption.

325 En 2001, le MAPAQ a aussi participé à la mise en réseau, avec les partenaires de la région, le projet Héritage Lanaudière. Cette organisation regroupe des conseillers spécialisés en agroenvironnement, qui proviennent de différents organismes, soit le MAPAQ, l'UPA, les clubs-conseils en agroenvironnement, COGENOR, les clubs d'encadrement technique et le Groupe
330 conseil agricole.

Donc, 9 organismes, 30 conseillers, le tout sur une base volontaire, qui ont comme objectif de regrouper l'information technique autour de 6 thèmes de travail, soit la fertilisation, la gestion des fumiers et lisiers, le traitement des fumiers, la réduction des pesticides, la
335 conservation des sols et aussi la réduction à la source. Les conseillers réalisent des diagnostics d'entreprises et discutent avec les producteurs et les productrices sur l'agroenvironnement.

En 2002-2003, nous avons comme objectif de réaliser 50 diagnostics. À mi-parcours de notre objectif, les visites d'entreprises ont conduit à 70 mandats répartis entre les différents
340 thèmes énoncés ci-haut, avec des propositions de solutions adaptées aux producteurs et productrices et ententes sur un plan d'action agroenvironnemental.

Et Héritage Lanaudière se veut rassembleur pour les agriculteurs et les agricultrices et permet de coordonner, au niveau de la région, des actions des conseillers en
345 agroenvironnement.

Nous accordons aussi beaucoup d'importance à la réduction des risques de pollution de l'eau. Le Ministère a travaillé, au fil des années, avec le ministère de l'Environnement et la Régie régionale de la santé, sur des projets de suivi de la qualité de l'eau, tel que le suivi des puits pour
350 l'alimentation humaine, la qualité de l'eau d'irrigation pour les légumes et le suivi sur la qualité de l'eau de la Rivière L'Assomption.

Nous sommes également fortement impliqués dans la réduction de l'emploi des pesticides via le réseau d'avertissements vitaux sanitaires. Dans la région, nous pouvons
355 compter sur la compétence d'avertisseurs reconnus dans le milieu, qui s'occupent principalement du réseau crucifère. De plus, nous fournissons des informations et des données dans plusieurs réseaux, dont le maïs sucré et carotte, céleri et laitue, oignon, cucurbitacée, solanacée, pommes de terre et petits fruits.

360 Dans ces projets fort nombreux, nous assurons le **leadership** et nous mobilisons les

producteurs autour de préoccupations communes en agroenvironnement. Nous travaillons avec nos réseaux de partenaires à colliger les informations obtenues dans les nombreux projets et essais réalisés et nous en assurons la diffusion dans le cadre des journées agricoles.

365 Les journées agricoles Montréal-Laval-Lanaudière existent depuis 12 ans. Elles sont organisées par le MAPAQ, avec la collaboration de partenaires, dans le but de diffuser des informations auprès de la clientèle agricole. Le thème de cette année, Réalités et Défis, est fortement axé sur l'agroenvironnement.

370 En l'an 2003, les journées agricoles auront lieu du 27 janvier au 7 février, et plus de 75 conférences y sont présentées, et j'ai le programme des journées agricoles.

375 En conclusion, madame la Présidente, le MAPAQ dans la région de Lanaudière continuera à identifier, en collaboration avec le milieu, les problématiques régionales particulières en agroenvironnement et prendra les moyens, avec les ressources mises à sa disposition, pour résoudre les éléments ciblés.

380 Nous poursuivrons nos efforts pour promouvoir l'adoption de techniques et de pratiques visant la conservation des ressources et la protection de l'environnement. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

385 Je vous remercie, monsieur Tremblay. Maintenant, je demanderais à monsieur Fortin, du ministère de l'Environnement, de nous présenter le portrait environnemental de la région de Lanaudière.

M. PIERRE FORTIN :

390 Oui, merci madame la Présidente. Je céderais cependant mon droit de parole à mon collègue, le directeur régional, pour faire état des principales activités qui relèvent du Ministère en région.

M. PIERRE ROBERT :

395 Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, bonsoir. Je vais tenter, au cours des prochaines minutes, de vous brosser le portrait régional de la production porcine pour la région de Lanaudière.

400 J'ai donc l'intention de vous faire part des connaissances du ministère de l'Environnement quant à l'état de l'environnement dans la région de Lanaudière, du travail du personnel affecté au secteur agricole dans notre Direction régionale et, enfin, du portrait que le ministère de l'Environnement est en mesure d'établir de la production agricole, et plus particulièrement des établissements porcins dans la région de Lanaudière.

405 Avant de débiter, madame la Présidente, je tiens à vous informer des difficultés de

réaliser un exposé explicite des relations entre, d'une part, la production porcine et l'état de l'environnement et, d'autre part, entre les travaux d'analyses et de contrôles des employés de la Direction régionale quant aux installations porcines et l'impact de ces interventions sur la qualité de l'environnement.

4 1 0

La première de ces contraintes est la difficulté de corréler les effets de la production porcine et la qualité des eaux.

4 1 5

Comme vous le savez, le ministère de l'Environnement dispose d'un réseau de stations d'analyse de la qualité de l'eau à travers le Québec. Les résultats d'analyse permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région de Lanaudière. Ces résultats permettent de poser certaines corrélations entre l'état de l'environnement et l'élevage en général. Cependant, il ne permet pas d'établir de liens directs entre la qualité des eaux et la production porcine à partir des données disponibles, puisqu'on ne peut pas discriminer les impacts des autres cheptels et des engrais minéraux par rapport aux effets que peut produire le cheptel porcin.

4 2 0

L'autre contrainte est l'arrimage des outils de suivi de gestion des instruments réglementaires.

4 2 5

En effet, le Ministère s'est doté, depuis juin 1999, d'un système informatique de gestion des interventions régionales. Ce système a été conçu et utilisé essentiellement pour assurer le suivi administratif des interventions en région et est donc moins adapté pour la compilation de l'information de gestion sur la production animale.

4 3 0

Par contre, le nouveau système d'information découlant du règlement sur les exploitations agricoles permettra au Ministère d'obtenir des informations précises en temps réel sur la situation agricole au Québec et de suivre ferme par ferme les impacts environnementaux de la production animale.

4 3 5

Ceci étant dit, je vous entretiendrai donc, au cours des prochaines minutes, d'abord du portrait territorial et hydrologique, puis du portrait agricole. Je vous parlerai ensuite de la Direction régionale de Lanaudière, de ses responsabilités, de son organisation et de ses réalisations. Puis je traiterai des particularités régionales et, enfin, je conclurai sur le défi des prochaines années.

4 4 0

La région de Lanaudière, sise entre celle des Laurentides et de la Mauricie, fait partie des régions centrales du Québec. Sa frontière sud côtoie celle de Laval et de Montréal, d'une superficie de 13 522 kilomètres carrés, dont plus de la moitié est constitué d'un territoire non municipalisé. La région longe, au sud, le Fleuve Saint-Laurent, sur plus de 60 kilomètres.

4 4 5

En 2002, la région de Lanaudière comptait une population de 397 951 personnes, répartie dans 59 municipalités, elles-mêmes regroupées en 6 MRC, soit les MRC de la Matawinie, d'Autray, de Joliette, de Montcalm, de L'Assomption et des Moulins.

4 5 0

À noter ici que les MRC des Moulins et de L'Assomption, qui comptent pour plus de la moitié de la population de la région de Lanaudière, sont maintenant regroupées dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

4 5 5 Ce sont aussi les MRC les plus urbanisées, avec des villes comme Repentigny, Terrebonne et Mascouche. La MRC de Joliette, avec la ville centre du même nom, constitue un autre pôle régional de croissance.

4 6 0 Les municipalités régionales de comté d'Autray, de Montcalm et de Matawinie, quant à elles, comptent une population principalement rurale. En 1997, le territoire agricole représentait 10,9% de la superficie de la région, tandis que le territoire forestier couvrait, en 1995, 77,8% du territoire. Ajoutons que plus du 3/4 de la forêt dans Lanaudière est de propriété publique.

4 6 5 Enfin, notons que l'industrie manufacturière, avec l'agriculture, constitue l'une des assises importantes de l'économie de la région.

Passons maintenant au portrait hydrologique de la région.

4 7 0 Les principales rivières de Lanaudière sont la Rivière L'Assomption et ses principaux tributaires, soit les Rivière Ouareau, L'Achigan et la Rivière Noire, puis les Rivières Bayonne et des Mille-Iles.

4 7 5 La Rivière L'Assomption et son tributaire, la Rivière Ouareau, ont un bassin versant supérieur à 1 000 kilomètres carrés. Les rivières de la partie septentrionale de la région de Lanaudière coulent, quant à elles, vers la Rivière Saint-Maurice. La région de Lanaudière compte aussi un très grand nombre de lacs, dont une quinzaine ont une superficie supérieure à 5 kilomètres carrés.

4 8 0 Enfin, la région de Lanaudière compte 696 barrages dont 78,3% servent à des fins de villégiature. Mentionnons que le barrage Matawin, situé sur la rivière du même nom, ainsi que le barrage de Rawdon, situé sur le Lac Pontbriand, sont exploités à des fins hydroélectriques.

4 8 5 Quand on parle de la qualité de l'eau, on dit que la qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Or, quand on parle de pressions agricoles, on parle notamment de densité animale qui est exprimée en unité animale par hectare cultivé. Une unité animale correspond à une vache ou à un taureau ou un cheval ou 250 poulets à griller ou 5 porcs d'élevage d'un poids de 20 à 100 kilogrammes chacun.

4 9 0 Alors, à l'examen de la présente diapositive, on s'aperçoit que le bassin versant de la Bayonne supporte une pression importante en termes de cheptel. On parle de 2,9 unités animales par hectare cultivé.

4 9 5 La pression s'exprime aussi en termes de pourcentage de superficie cultivée dans une municipalité par rapport à la superficie totale de la municipalité. Si on regarde la diapositive présentement, sur les cultures dans Lanaudière, on constate que, bien que certains bassins

soient soumis à des pressions plus importantes, tels les bassins de la Bayonne ou de La Chaloupe ou même le bassin de la L'Assomption, c'est surtout dans la partie méridionale de ces bassins qui est soumise à la pression.

500 Parallèlement, le réseau de surveillance des rivières opéré par le ministère de l'Environnement permet de suivre la qualité de l'eau à partir de données colligées à 16 stations réparties dans les 5 bassins versants de la région de Lanaudière, soit ceux des Rivières Maskinongé, L'Assomption, Bayonne et Mascouche, ainsi que la Rivière La Chaloupe.

505 Or, la qualité de l'eau, mesurée au cours des étés 1999 à 2001, nous indique que, malgré les efforts d'assainissement réalisés dans la région, la pollution diffuse d'origine agricole demeure un problème sérieux. En effet, comme on peut le constater sur cette diapositive, de ces 16 stations, qui font l'objet d'un suivi, 11 affichent une mauvaise ou une très mauvaise qualité de l'eau.

510 Ces stations sont localisées dans la partie sud de la région, dans les cours d'eau qui subissent d'importantes pressions d'origine agricole. Or, madame la Présidente, permettez-moi à ce moment-ci de donner un autre sens à ma présentation que celui que vous avez dans le portrait régional qui vous a déjà été remis.

515 En effet, dans ce document, vous disposez de plusieurs résultats d'analyses, qui permettent de dresser le portrait de la qualité de l'eau dans plusieurs cours d'eau de la région, et ces résultats permettent parfois de faire certaines associations entre l'état de l'environnement et l'élevage en général.

520 Cependant, pour vous en faire une présentation complète, je devrai disposer de beaucoup plus de temps que celui qui m'est accordé. Toutefois, plus tard au cours de la soirée, ou demain, des experts qui m'accompagnent pourront faire ces présentations, si vous le désirez.

525 Or, nous poursuivrons, madame la Présidente, avec la présentation de la Direction régionale de Lanaudière. Disons d'abord que le ministère de l'Environnement intervient dans plusieurs domaines, notamment ceux de la gestion de l'eau, des matières résiduelles, ainsi que celui des problèmes de pollution atmosphérique, puis aussi en matière de conservation de la diversité biologique et de promotion du développement durable.

530 Le ministère de l'Environnement intervient aussi dans plusieurs secteurs d'activités, notamment dans les secteurs industriels, agricoles, hydriques et dans le secteur des activités municipales. C'est donc dans ce contexte que la Direction régionale est amenée à assurer l'application et le contrôle des lois, règlements et directives dans ces secteurs.

535 La Direction régionale est aussi appelée à agir à titre d'interlocuteur principal et privilégié auprès de la clientèle régionale, que ce soit pour des demandes d'autorisation, d'information, d'expertise de support ou des demandes de partenariat dans les activités d'amélioration de la qualité de l'environnement. La Direction régionale assure aussi, dans une perspective de
540 développement durable, la protection de l'environnement.

Maintenant, la Direction régionale de Lanaudière c'est d'abord 35 employés, dont 10 dans le secteur agricole. 3 de ces personnes, soit une ingénieure rurale et 2 agronomes, ont pour tâche de faire l'analyse des documents qui sont déposés par les producteurs agricoles dans le cadre des demandes de certificats d'autorisation, tandis que 7 employés sont affectés au volet contrôle.

L'effectif au volet contrôle a d'ailleurs doublé au cours des derniers mois. Ce sont, pour la plupart, des techniciens dont les mandats consistent essentiellement à faire des vérifications sur le terrain et à effectuer des prélèvements dans le but d'acquérir des connaissances.

Tout promoteur qui désire entreprendre une activité susceptible de contaminer l'environnement doit obligatoirement, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, posséder un certificat d'autorisation. Or, comme je le disais précédemment, le travail de l'analyste est principalement d'étudier, vérifier, valider et analyser les documents qui sont reçus du promoteur dans le cadre des demandes de certificat d'autorisation. Puis ces documents sont principalement ceux que vous voyez apparaître à l'écran, c'est-à-dire le formulaire de demande de certificat d'autorisation, l'attestation de conformité à la réglementation municipale, le plan agroenvironnemental de fertilisation, le dossier d'informations agronomiques, le plan de localisation, les plans et devis de l'ouvrage de stockage quand c'est nécessaire et les ententes d'entreposage ou d'épandage.

Dans le cadre de leur travail, les analystes ont évidemment des normes à vérifier afin d'assurer la protection de l'environnement et la conformité du projet aux lois et règlements qui s'appliquent. Ces normes sont contenues dans les divers documents que vous voyez apparaître à l'écran maintenant. Ce sont le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur les exploitations agricoles, le Règlement sur le captage des eaux souterraines, le Guide technique d'entreposage des fumiers et le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovin de boucherie. Ces documents-là sont ici seulement à titre d'exemple.

Donc, les analystes travaillent avec ces outils pour vérifier les demandes de certificat d'autorisation qui nous sont transmises et cela constitue une bonne partie de leurs tâches dans une direction régionale.

Or, dans l'histogramme présenté ici, la couleur foncée représente, pour chaque année calendrier, le nombre de certificats d'autorisation émis par la Direction régionale de Lanaudière, dans le domaine de la production animale. La couleur bleue, quant à elle, représente le nombre de certificats d'autorisation émis dans le domaine de la production porcine.

Or, depuis 1997, la Direction régionale a délivré 391 certificats d'autorisation en rapport avec les activités de production animale réalisées sur le territoire de Lanaudière. De ceux-ci, 121, donc 31%, concernaient des élevages porcins.

La diapositive suivante montre le nombre d'unités animales de suidés autorisées

annuellement entre 1997 et 2002 dans la région de Lanaudière. On remarque que le nombre d'unités animales de suidés autorisé en 1997 et en 1998, pour l'élevage porcin, a été plus élevé que pour les années suivantes. Ceci s'explique probablement par la levée du moratoire en juin 1996, moratoire qui visait à limiter l'expansion de la production porcine dans la région.

590

L'année suivant la levée du moratoire a été une année où il y a eu plus d'unités animales de suidés autorisées, soit un peu plus de 3 000 unités animales.

595

En ce qui concerne les activités des techniciens, ces activités consistent principalement à effectuer des inspections soit dans le cadre du traitement de plaintes, ainsi que de la vérification de la conformité de certificats d'autorisation que la Direction régionale délivre.

600

Ces inspections sont aussi faites dans le cadre de programmes systématiques qui visent soit la vérification d'ententes d'épandage échues, le suivi des registres d'épandage, la vérification des structures entreposage ou encore les épandages après le 1er octobre.

Les techniciens sont aussi appelés à faire des échantillonnages et des vérifications terrain de manière à acquérir des connaissances dans leur secteur d'activité.

605

Au cours des inspections, les techniciens font régulièrement la vérification des lieux d'élevage. Dans ces cas-là, ces vérifications portent principalement sur le type et le nombre d'animaux d'un lieu d'élevage, le mode de gestion de fumier, la localisation, les dimensions des bâtiments et des ouvrages de stockage, l'état et l'étanchéité des ouvrages de stockage et, enfin, une attention particulière est portée au rejet potentiel de contaminants vers les cours d'eau ou les fossés.

610

Le tableau suivant nous donne une idée de la répartition des activités de contrôle dans le secteur agricole de la Direction régionale. Ainsi, entre le 1er janvier 2000 et la fin de 2002, la Direction régionale a effectué 669 inspections reliées au secteur agricole. De ce nombre, 227, soit 30%, concernaient des exploitations porcines.

615

Concernant maintenant les particularités régionales de la production porcine dans Lanaudière, on sait que la production porcine était déjà présente au début des années 1980 dans la région. L'élevage porcin a aussi fait l'objet, au cours des 20 dernières années, de plusieurs interventions dans le bassin de la Rivière L'Assomption.

620

On sait aussi que, de 1981 à 1984, l'expansion du cheptel porcin a été prohibé dans les municipalités du bassin de la Rivière L'Assomption, et ce, dans le cadre de l'application du règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale.

625

Puis, en 1985, le gouvernement adoptait un plan spécial d'intervention dans ce même bassin, qui avait pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière. Ce plan prévoyait, entre autres, un programme de rachat, programme dans lequel le gouvernement a investi autour de 7 000 000, un programme géré par le MAPAQ, qui visait à diminuer le cheptel dans le bassin.

630

635 Par la suite, le moratoire sur la production porcine a été édicté en juin 1987 dans 13 municipalités du bassin de la Rivière L'Assomption. Il existe aussi dans Lanaudière un comité de bassin et reconnu par le ministère de l'Environnement, soit la Corporation d'aménagement de la Rivière L'Assomption.

640 Enfin, au cours des derniers mois, suite à l'adoption du règlement sur les exploitations agricoles, le Ministère a mis sur pied un mécanisme d'échange et de collaboration en vue d'assurer une meilleure application de la réglementation dans la région. En effet, le Ministère a présenté 3 soirées d'information sur le règlement en septembre 2002 pour les producteurs agricoles. Près de 500 agriculteurs y ont participé activement.

645 Il y a eu aussi une journée d'information sur le Règlement sur les exploitations agricoles pour les intervenants du secteur agricole et, plus récemment, la direction régionale a mis sur pied, avec la collaboration de la Fédération de l'Union des Producteurs agricoles de Lanaudière, un comité technique de mise en oeuvre du règlement sur les exploitations agricoles.

650 Ce comité s'est donné pour objectif principal d'assurer une mise en oeuvre harmonieuse et structurée de la réglementation environnementale en matière agricole.

655 En conclusion, madame la Présidente, la pollution diffuse d'origine agricole demeure un problème sérieux dans la région de Lanaudière. Malgré les efforts consentis jusqu'à présent, les cours d'eau de la région, comme la Rivière Bayonne, La Chaloupe, Mascouche et certains affluents de la Rivière L'Assomption, font encore partie de la liste des cours d'eau pollués au Québec.

660 L'ampleur des pressions observées dans le bassin de ces rivières confirme que des actions sont requises. Pour les prochaines années, le défi du monde agricole dans Lanaudière passe donc par la poursuite et l'intensification des actions déjà entreprises, selon les principes du développement durable.

665 La Direction régionale, quant à elle, entend, d'une part, poursuivre ses interventions ferme par ferme, de manière à assurer l'application du règlement sur les exploitations agricoles et, d'autre part, intensifier sa collaboration avec les organismes de gestion de bassins et les autres intervenants du milieu.

L'ensemble de ces actions devrait se traduire par des améliorations de la qualité de l'eau qui continue d'être l'indicateur privilégié de la pression qu'exerce l'homme sur son milieu.

670 **LA PRÉSIDENTE :**

675 Merci, monsieur Robert. Maintenant, dernier portrait régional avant la pause, et c'est le docteur Suzanne Fortin qui va nous le faire. Madame Fortin.

MME SUZANNE FORTIN :

680 Merci, madame la Présidente. Dans ma présentation aujourd'hui, étant donné qu'on a déjà présenté ici même il y a quelque temps la gestion du risque, donc la façon d'intervenir de la Santé publique dans le secteur agricole, entre autres, j'ai préféré présenter les travaux qui ont été réalisés dans la région au cours des 5, 6 dernières années et apporter peut-être un peu d'eau au moulin.

685 Donc, il faut se rappeler que les principaux effets sur la santé, les principales pollutions qui nous préoccupent sont les pollutions qui touchent soit l'eau, soit l'air ou un petit peu celles qui sont d'ordre social, comme ça a été présenté antérieurement.

690 Dans la région, celles qui nous ont touchés le plus et qui nous touchent le plus actuellement, au cours des dernières années, c'est surtout les problèmes qui sont associés à l'eau. Que ce soit la contamination des eaux de surface et leur impact éventuel sur la santé ou la contamination des eaux souterraines.

695 Donc, aujourd'hui, je vais vous présenter 2 projets qui ont été réalisés soit directement par la Direction de Santé publique, soit par, en collaboration avec Université Laval ou l'Institut, et d'autres régions touchant, 2 touchent les eaux de surface, et 2 touchent les eaux souterraines.

700 Donc, les risques à la santé associés aux eaux de surface. Bon, les principaux pathogènes sont effectivement les bactéries, les virus, les cyanobactéries qui découlent, entre autres, de la pollution des eaux de surface par l'azote et le phosphore. L'azote et les matières organiques comme telles qui vont avoir une interférence au niveau du traitement de l'eau potable, et les pesticides.

705 Dans la région, 2 études ont été réalisées. Une première, qui visait l'évaluation du risque des maladies d'origine hydrique dans les populations qui utilisaient de l'eau potable provenant de sources, soit des tributaires du Saint-Laurent, entre autres la Rivière L'Assomption chez nous. Et, la deuxième touchait le portrait des, la problématique des cyanobactéries et, encore une fois, la Rivière L'Assomption, qui est une rivière dans laquelle on retrouve beaucoup d'azote et de phosphate, faisait partie, le phosphore faisait partie des projets.

710 Donc, la première étude a été réalisée, c'est une étude qui visait à évaluer la faisabilité d'implanter une surveillance active des gastro-entérites, est-ce qu'il y a moyen vraiment, et quels sont les outils qui pourraient être mis à notre disposition? On a essayé d'évaluer un certain nombre d'outils, de façon à voir est-ce qu'on peut les utiliser de façon efficace, soit pour détecter les éclosions épidémiques et, d'autre part, pour nous permettre d'intervenir rapidement.

715 Le projet visait 4 usines de filtration. Il y avait une à Lévis, l'usine de Repentigny, l'usine à Saint-Eustache et l'usine de Trois-Rivières. Donc, les 4 cours d'eau, entre autres, le Saint-Laurent, la Rivière L'Assomption, la Rivière des Mille-Iles et la Rivière Saint-Maurice.

720 Les paramètres environnementaux, donc le volet prévoyait 2 types de suivis, un suivi de

l'usine de filtration et un suivi santé dans la population. Donc, les paramètres environnementaux ont été couverts pour la période de janvier à avril, avec un petit décalage pour ce qui est des paramètres santé.

725 En termes de paramètres environnementaux, on vérifiait les coliformes, coli. totaux, coli. fécaux, bactéries hétérotrophes, surtout le Clostridium perfringens, qui était la bactérie qu'on recherchait, les parasites Giardia et Cryptosporidium, la turbidité, puis on continue, qui était faite à l'usine. Alors, le carbone organique dissout, les coliphages et les virus entériques humains, qui étaient échantillonnés, eux, au niveau de l'Institut Armand-Frappier.

730 En termes de paramètres santé, ce qu'on a tenté de mettre en place, c'est au niveau, une surveillance au niveau des pharmacies, avec un décompte des antidiarrhétiques vendus, une relance au niveau des cliniques médicales, l'urgence de l'hôpital Le Gardeur, Pierre Le-Gardeur, et Info-santé, la déclaration par Info-santé des cas de gastro-entérites pour la période
735 de 4 mois. Ce qui impliquait qu'on devait relancer l'hôpital, les cliniques, pour avoir les résultats des nombres de consultations pour gastro-entérites, et Info-santé nous envoyait, sur une base quotidienne, les consultations téléphoniques qu'ils avaient faites au cours de la journée de la veille.

740 Au niveau du laboratoire, c'était le décompte quotidien, les cultures et la recherche de parasites, qui étaient les 2 facteurs qui étaient étudiés ou qui étaient surveillés.

Les résultats environnementaux, et bien, effectivement, l'eau brute de la Rivière L'Assomption est une des eaux les plus contaminées dans toutes celles qui ont été étudiées. On
745 a retrouvé du Giardia lamblia et des virus humains dans tous les échantillons d'eau brute qui ont été prélevés. Cryptosporidium parvum, qui est un parasite, a été retrouvé dans 92% des échantillons. Et, à l'eau filtrée, ce qui est un petit peu plus fatigant, malgré le fait que l'usine de Repentigny est une usine qui est très très très bien gérée, on a retrouvé au moins un échantillon avec du Giardia et 2 échantillons avec du Cryptosporidium et 3 échantillons avec des BHA, du
750 Clostridium. Donc, malgré une excellente gestion, on a quand même trouvé des parasites.

Au niveau des indicateurs santé, on avait mis des normes de détection pour ce qui est des dépassements. Effectivement, on en a trouvé. Info-santé, on a eu une dizaine de dépassements. Les urgences et les cliniques auraient eu 5 épisodes de dépassement durant la
755 période de 4 mois. En termes de fréquence de cultures de selles, on a dépassé aussi 2 fois, et de recherche de parasites.

Par ailleurs, ce qui est un petit peu, bon, les difficultés qu'on a rencontrées c'est que, on avait souvent les informations en retard, ce qui ne nous a pas vraiment permis de faire une
760 enquête d'éclosion, parce qu'on le savait 3 semaines après ou 2 semaines après, c'était extrêmement difficile d'obtenir les informations.

Les pharmacies ne faisaient pas le décompte au quotidien, donc on avait, une fois par semaine, le nombre d'antidiarrhétiques vendus, ce qui ne nous permettait pas de savoir si on
765 avait eu 1 journée ou 2 journées dans la semaine où il y en avait eu beaucoup, puis qui auraient

pu correspondre à une période de contamination.

770 L'autre chose c'est que, on n'a pas pu faire de lien entre les pics de turbidité au niveau de l'usine et les cas de gastro-entérites. Ce qui fait que, dans le fond, ce qu'on a découvert c'est que nos outils usuels, ceux qu'on tentait d'utiliser, n'étaient peut-être pas nécessairement très efficaces et qu'on a encore beaucoup de travail à faire pour trouver de bons indicateurs.

775 La deuxième étude a été faite à l'été 2000 et visait à savoir dans quelle mesure on pouvait observer la présence de cyanobactéries au niveau des eaux de surface et dans quelle mesure elles pouvaient représenter un problème pour la santé humaine.

780 Dans nos secteurs, on sait que, bon, dans la région de Lanaudière, il y avait 3, la Rivière L'Assomption, il y avait un point d'échantillonnage sur la Rivière L'Achigan et sur la Rivière Ouareau. À l'usine de Repentigny, à L'Assomption, à l'usine de filtration, aussi au centre de la rivière et à l'usine de filtration de Joliette et en face. Sur la Rivière L'Achigan, les principaux points étaient au niveau de l'usine de filtration et, sur la Rivière Ouareau, c'était à l'usine de filtration de la rivière et en face de la rivière, de l'usine.

785 Ce qui ressort de cette étude c'est, encore une fois, que, bon, le niveau de turbidité dans la Rivière L'Assomption et dans la Rivière L'Achigan est particulièrement élevé, avec une turbidité moyenne de 15.9 et, l'été, on pouvait atteindre une turbidité de 100, ce qui veut dire qu'on ne voit rien, la rivière était, c'est très dense.

790 Les concentrations en phosphore qui ont été mesurées correspondaient à entre .049 et .71, ce qui dépasse, on le voit là, les concentrations pour l'eutrophisation, et qui aussi représentent des concentrations qui sont favorables à la croissance des cyanobactéries.

795 Par ailleurs, aucun bloom d'algue a été observé sur la Rivière L'Assomption. Donc, on n'en a pas trouvé. Et on n'a pas trouvé non plus de croissance de lentille d'eau. Probablement que le débit est plus, dans les interprétations, une des interprétations c'est que le débit ne permet, n'était pas assez lent pour permettre la croissance.

800 Par ailleurs, on a détecté la présence de microcystines dans l'eau au niveau de l'usine de filtration de Joliette. On en a trouvé aux autres points d'échantillonnage. La concentration est très faible, à 0,015, qui est nettement en dessous de la norme maximale recommandée pour ce qui est de l'eau potable dans le, par Santé Canada, la norme provisoire qui est de 1,5 microgrammes par litre. Donc, on est dix 10 fois moins, ce qui est quand même important.

805 En termes d'eaux souterraines, les études ont été plus, ce sont plus des études qui ont été réalisées localement. Les contaminations qui nous préoccupent le plus, effectivement, sont les contaminations des eaux souterraines soit par des bactéries ou des parasites, par des nitrates et par les pesticides. Les études les plus récentes ont touché surtout les 2 premières catégories, donc les agents pathogènes et les nitrates.

810 Il y a eu 2 études, une première étude qui a été faite en collaboration, qui était une étude

815 préliminaire, qui a été faite en collaboration avec le MAPAQ et le ministère de l'Environnement, à la suite de la levée du moratoire sur l'élevage porcin, donc en mars 1997. Et la deuxième est en voie de parachèvement, le rapport est en voie de parachèvement, et répondait à une demande du milieu au niveau du Rang Saint-Charles à Saint-Thomas, où on avait un problème de contamination aux nitrates, et où la Municipalité nous a demandé de les aider à voir clair dans la situation et d'essayer de trouver des solutions au problème.

820 Donc, la première étude, constituer un suivi de 25 puits en zone agricole. L'intérêt de cette étude c'est que le suivi a duré 1 an, à raison de, et que, bon, on a fait, en termes d'analyses, il y avait des analyses au niveau bactéri., coli. totaux, coli. fécaux, les strep. fécaux et chimiques, les nitrates.

825 La fréquence des analyses étaient, en période plus calme, si on regarde, mars 1997 et de novembre à février 1998, une fois par mois. Par ailleurs, durant la période active de production, les analyses étaient faites à raison de 1 à toutes les 2 semaines. Donc, on avait quand même un portrait de la contamination des puits dans le temps.

830 Lors de cette enquête, les informations qui ont été retenues ou qui ont été recueillies, bon, il y avait les caractéristiques des puits, le type de puits, la profondeur, la localisation, l'usage, les caractéristiques des installations septiques, leur distance par rapport au puits, la caractéristique des sols, le type d'agriculture pratiquée et, bon, quelle était la distance, par exemple, du puits aux champs. Donc, on a essayé de localiser le puits, puis de voir qu'est-ce qui se passait autour en termes de sources potentielles de contamination. On regardait le type d'entreposage et le type d'engrais utilisé.

835 De nos 25 puits, 8 étaient des puits de surface, dont la profondeur variait entre 8 et 30 pieds, et 17 étaient des puits artésiens, dont la profondeur variait entre 40 et 160 pieds.

840 13 résidences avaient une installation septique complète. 1 était desservie par réseau d'égout. Par ailleurs, 4 résidences étaient sur des puisards, donc c'était des installations qui ne répondent plus aux normes, et 5 résidences n'avaient carrément aucune installation septique.

845 Bon, vous voyez, j'ai mis ici celles sur la nature des sols pour vous démontrer qu'on a quand même, on avait quand même une assez grande variété de sols, on n'avait pas juste un type de sol et puis un type de problématique.

850 La distance du puits aux champs, 8 puits étaient en dedans de 60 pieds d'un champ. On les a mis en pieds parce que les gens nous fournissaient l'information en pieds quand on leur demandait, et bien ils nous disaient: **À peu près 60 pieds**. L'adaptation aux mètres n'est pas encore tout à fait faite. 2 puits étaient entre 60 et 100 pieds, et 100 pieds c'est le 30 mètres réglementaire pour la protection des ouvrages de captage maintenant. Entre 100 et 200 pieds, bon, c'est un puits, donc on constate que les autres sont quand même assez éloignés, puis il y a trois 3 puits pour lesquels on n'a pas l'information.

855 La distance entre les installations septiques et les puits, si on calcule que 90 pieds ou

100 pieds, c'est la distance réglementaire, et bien il y en avait 9 qui étaient en dedans de la distance et il y en avait 8 qui étaient à la distance et plus.

860 Pour ce qui est des distances, on a regardé aussi la distance entre les sites d'entreposage et, des lisiers et fumiers, et les puits, puis on constate qu'on a à peu près un petit peu toutes les distances.

865 Les résultats, ce qui est intéressant, bon, de nos 15, de l'ensemble des puits, sur une année totale, pas une fois, mais sur l'ensemble des puits, 15 puits, 60% ont eu une contamination au cours de la période d'enquête, contamination qui rendait l'eau non potable. Soit que c'était une contamination bactériologique qui dépassait les normes, ou une contamination par nitrates qui dépassait les normes. 12 puits ont une contamination biologique et 5 puits ont une contamination avec des nitrates qui étaient à 10 ou plus.

870 Par ailleurs, il y en a quand même 2 autres qui ont eu des contaminations de concentrations variables, mais qui n'atteignaient pas 10. Donc, c'est quand même une contamination, mais c'était une contamination qui ne rendait pas l'eau non potable.

875 En termes de caractéristiques de contamination, on a eu 3 puits qui ont eu une seule contamination. En général, c'était une contamination en période printanière. Donc, avec la fonte des neiges, les puits ont été contaminés. Par ailleurs, on en a eu 8 qui ont eu plus de 3 contaminations et il y en a qui en ont eu jusqu'à 10 et 12 et 13 dans une même période. Ils étaient presque tout le temps contaminés.

880 D'intérêt, les choses intéressantes. Il y a eu 3 pics de contamination. Donc, une première au printemps, avec 32% des puits contaminés. Le deuxième pic est survenu en juin, où on a atteint 28% de contamination. Et le troisième, il est vraiment à l'automne, si on regarde là, 33% des puits, en septembre, à la fin de septembre, et 37%, presque 38, à la fin d'octobre. Maintenant, le pic maximal des contaminations, le plus grand nombre de puits contaminés avec des nitrates au-dessus de 10, est survenu en période automnale.

885 Pour vous montrer un petit peu, c'est plus les courbes. On a un premier pic de contamination, on a un deuxième en période de production, puis le troisième il est à l'automne ici

890 Donc, ça c'est pour les coli. totaux. On voit la même chose pour les coli. fécaux, et pour les strep. fécaux, c'est sensiblement, on a comme 3 grandes périodes de contamination.

895 Quand on a regardé la nature des puits, on a essayé de voir s'il y avait une relation entre la contamination et certaines caractéristiques des puits. Donc, tous nos puits de surface, on sait qu'ils sont plus vulnérables, il n'y a pas juste notre étude, c'est pas mal reconnu dans la littérature, les puits de surface sont beaucoup plus vulnérables. 5 ont eu une contamination microbiologique, 7 ont eu une contamination avec des nitrates, dont 4 rendaient l'eau non potable. Si on calcule qu'on a 8 puits au total, tous les puits ont eu soit un ou soit l'autre. Il y en a qui ont eu juste une contamination aux nitrates, qui n'ont pas eu de contamination bactérienne, par ailleurs.

900

La nature des sols, les séries Uplands, les sols sablonneux, les 3 puits ont eu, nos 3 puits dans cette série-là ont eu des problèmes de contamination avec des nitrates et des contaminations qui dépassaient 10 milligrammes par litre. Et ça, on les revoit ici. L'intérêt c'est de plus voir la concentration ici, c'est la profondeur des puits. Donc, à partir de 8 pieds jusqu'à 25 pieds, c'est tous des puits de surface, et on constate qu'ils ont tous des périodes de contamination, beaucoup plus, le reste des puits sont plus, c'est plus réparti.

L'autre chose qui est intéressante c'est la distance puits champs. Sur 8 puits qui étaient en dedans de 60 pieds, il y en a 7 qui ont eu une contamination, dont les 2 puits qui avaient les, qui étaient les plus proches ont eu les plus grands nombres de contaminations et des contaminations importantes.

Les 3, c'est ça, les 3 cas les plus graves sont situés tout près, puis c'est ceux-là ici. Si on regarde la distance, il y en a un qui est dans le champ. Donc, celui-là, il y a eu 11 contaminations coli. totaux, 10 contaminations par des coli. fécaux, puis 13 par des streptocoques fécaux. Donc, ça c'est des contaminations avec de la matière fécale. Il y en a 14, et celui qui était à moins de 30 pieds, tout près du champ, on en a un à côté aussi, qui est un puits artésien, si on regarde, ça c'est un puits à 160 pieds, c'est un puits très profond, ce n'est pas un puits de surface, celui-là aussi est un puits artésien qui est à 125 pieds, c'est dans nos plus profonds. Il y a quand même eu plusieurs épisodes de contamination.

Et ceux-là et bien c'est des puits de surface, beaucoup plus vulnérables et qui sont contaminés souvent. Donc, la distance du puits aux champs est un facteur qui est important en termes de risques de contamination, d'où l'importance de maintenir la distance de protection de 30 mètres autour d'un puits.

Pour ce qui est des autres, on a regardé la distance des installations septiques, la distance en termes des structures d'entreposage et les types de culture et des engrais, puis on n'a absolument rien trouvé comme, ça donne des schémas comme ça, c'est-à-dire qu'il y a une répartition un petit peu partout sur le schéma quand on compare, ça c'est la distance avec les installations septiques. On ne peut pas rien dire, il n'y a rien de particulier.

Dans les relations qui sont rapportés, parce qu'elles n'ont pas été récoltées directement, elles ont été récoltées au moment d'activités secondaires, quand on avait des cas de contamination, et bien, alors que la Santé publique était avisée qu'il y avait un problème de contamination d'un puits, nous appelions systématiquement le producteur pour lui dire que son puits était contaminé, qu'il fallait qu'il le désinfecte, puis qu'il fallait qu'il le décontamine ou en cesser l'utilisation, en fonction du type de contamination.

Dans un certain nombre de cas, au moins 3 producteurs, il y avait eu un épisode d'épandage de fumier ou de lisier dans la semaine qui précédait le prélèvement pour l'analyse. Dans un autre cas, on a pu, le producteur a identifié de façon presque systématique le problème de stagnation ou de refoulement au niveau de, son puits était près d'un fossé de drainage et il y avait stagnation de l'eau dans le fossé dans les journées précédentes. Donc, on a pu identifier,

il y avait, il semblait y avoir une relation directe entre les deux (2) et, pour au moins un cas, on a eu un problème directement avec le puits. Le producteur m'a dit: **Bien, la semaine prochaine, là je suis obligé de réparer mon puits, la semaine prochaine on va refaire les tests, puis ça devrait être revenu à la normale.**

950

Donc, c'est plus anecdotique, les outils ne nous permettaient pas de recueillir, sur une base systématique, l'information, mais disons qu'on peut quand même penser qu'il n'était pas tout seul.

955

Le problème évaluation de l'eau. Dans le Rang Saint-Charles, il y a un problème, il y avait un problème de contamination des eaux de surface dans les sols légers. Cette contamination-là avait été soulevée lors des interventions du ministère de l'Environnement qui, dans le cadre de son suivi des eaux souterraines pour la contamination par les pesticides, fait en même temps les nitrates.

960

Donc, plusieurs, il y avait eu plusieurs cas de contamination par les nitrates pour des puits dans le Rang Saint-Charles et la Municipalité était inquiète et nous a demandé la collaboration. Ce qui fait que, à l'été cette année, en collaboration avec la Municipalité, la Direction de Santé publique a décidé de tracer un portrait de l'état de la situation en faisant une enquête régionale avec visite au niveau des résidences, questionnaire environnemental pour localiser entre autres les puits, les installations septiques, un petit peu comme on avait fait antérieurement, et faire un prélèvement d'eau potable pour vérifier, encore une fois, coli. totaux, coli. fécaux, strep. fécaux et les nitrates.

965

970

27 résidences ont été visitées. 14 des 16 résidences avaient des installations septiques. Ça veut dire que les autres n'en avaient pas. 5 puits, en fait on avait 2 types de captage d'eau, des puits de surface ou des pointes, et un était, 2 étaient une combinaison d'une pointe à l'intérieur d'un puits de surface. Donc, c'est tous des eaux de la nappe superficielle dans ce secteur-là, l'eau de la nappe profonde n'est pas vraiment utilisable, elle est beaucoup trop salée.

975

Ce qu'on a obtenu comme résultat, et bien on en a, en fait, 13 qui dépassent la norme de 10 milligrammes par litre et il y en a 15 qui sont en dessous. Donc, on est à peu près pareil. En termes de contamination bactérienne, ceux qui sont contaminés, c'est les résultats, c'est les puits de surface. Les pointes sont beaucoup moins contaminées. Il ne semble pas y avoir, on n'a pas pu identifier de zones plus à risque. On n'a pas été capable de faire de lien.

980

Le lien qui était peut-être le plus facile à faire c'est le lien entre la distance du puits aux champs en culture. Encore une fois, tous ceux qui, tous les résultats hors-normes, nitrates, étaient le fait de puits qui étaient en dedans du 30 mètres. On a le tableau ici, si on regarde, tous ceux qui sont au-dessus de 10, ils sont en dedans, ou à la limite du 30 mètres ou 100 pieds. Donc, on a, il n'y avait pas de relation entre la bactérie et puis l'installation, la contamination bactérienne et les installations septiques.

985

990

Donc, ceux qui, par ailleurs, ceux qui avaient des installations septiques complètes, étaient plus souvent sans bactérie que ceux qui n'en avaient pas ou qui étaient de moindre, qui

n'étaient pas tout à fait complètes. Et les 8 puits, c'est les 8 puits de surface, qui ne sont pas tout à fait étanches, on sait qu'un puits de surface c'est une dalle de ciment qui est posée sur un tuyau, donc ce n'est pas tout à fait, ce n'est pas scellé. Les 8 puits ont été contaminés.

995 Disons que c'est un petit peu les choses, l'utilisation de fertilisants. Il faut dire qu'on n'avait pas d'utilisation, dans ce secteur-là, de fertilisation avec des engrais organiques. Les seuls fertilisants, c'était des engrais chimiques. Donc, ça explique peut-être, en partie, le fait qu'on n'ait pas eu de contaminé.

1000 Donc, actuellement, en résumé, les outils qui sont à notre disposition ne nous permettent pas vraiment d'identifier rapidement les épidémies majeures. Par ailleurs, quand, actuellement, de façon systématique, dès qu'un réseau d'aqueduc est réputé hors-normes ou contaminé, il y a une surveillance qui est instituée au niveau d'Info-santé quand même, ou Info-santé instaure une veille pour certaines municipalités, de façon à, s'ils ont plus d'appels, nous aviser pour qu'on puisse intervenir rapidement.

1010 En termes d'eaux de surface, cette année, l'année 2002 a été le premier été pour lequel on a eu, nous, on a été avisé de croissance de cyanobactéries, pas de microsystemes, cyanobactéries sur certains plans d'eau de la région. Donc, c'est un phénomène nouveau. Les conditions sont favorables dans certains milieux, donc on pourrait s'attendre, si on en a eu cette année, à en avoir l'année prochaine, puis peut-être plus. Donc, c'est un petit peu une inquiétude que nous avons par rapport à ce dossier-là.

1015 En termes de contamination des eaux de surface, elle est encore bien présente. Encore cette année, à l'été, on a eu des problèmes de trihalométanes dans les réseaux d'aqueduc qui desservent, bien en fait, l'usine de Crabtree a dépassé, l'usine de Repentigny a dépassé, donc on a plusieurs usines où il y a eu un dépassement de la norme.

1020 Il faut se rappeler que la pollution de l'eau, telle qu'elle est actuellement, rend quand même, encore, la désinfection de l'eau difficile. Toute détérioration va rendre la chose plus difficile. Qu'une eau, plus elle est contaminée, plus les risques de passage de parasites à l'eau finie augmentent. Donc, plus l'intrant est sévère, plus il y a de chance qu'il y en ait qui passent tout droit.

1025 L'augmentation de la formation de trihalométhanes altère la qualité de l'eau aussi, le goût, les qualités organoleptiques de l'eau, souvent, on va avoir des plaintes des citoyens parce que leur eau elle goûte le chlore ou elle sent mauvais ou elle sent fort. Augmente aussi le risque d'infection en cas de bris de système. Ça ne demande pas nécessairement, si l'eau brute est très polluée, ça ne demande pas beaucoup, un accident très long pour pouvoir avoir un problème de contamination, et augmente aussi les risques pour ce qui est de l'usage récréatif de l'eau.

1035 Dans la région, on a quand même beaucoup de secteurs où on a des sols légers, donc plus à risque de contamination, c'est vrai dans le secteur de Saint-Thomas, c'est vrai dans le secteur de Lavaltrie, de Lanoraie et dans une portion de Joliette, où on a beaucoup de sols

1040 légers. Les profondeurs des puits, bon, nos puits de surface sont vulnérables dans la région, il y a plusieurs secteurs où on utilise la nappe superficielle parce que la nappe profonde est trop salée. Et la distance puits-champs, bon, la réglementation est là, 30 mètres de protection, mais ce qu'on constate c'est que les puits sont actuellement peu ou pas localisés, ce qui fait que les producteurs ont beau vouloir respecter le puits, s'ils ne savent pas où est-ce qu'il est, c'est difficile de le protéger.

1045 L'autre chose c'est qu'on a quand même encore trouvé, on a trouvé plusieurs puits qui sont carrément dans le milieu du champ. Donc, c'est difficile de dire au producteur, ou il va falloir trouver une façon de s'assurer que le puits va être protégé quand il est dans le milieu du champ. Et puis on en a trouvé à Saint-Thomas, puis on en a trouvé dans l'autre étude aussi.

Donc, je vous remercie de votre attention et on va finir sur une belle image de la rivière.

1050 **LA PRÉSIDENTE :**

1055 Merci, madame Fortin. Alors, tel que je vous l'avais annoncé, on va faire une pause de 15 minutes et, pendant cette pause, je vous invite, tous ceux qui souhaitez poser des questions, à vous inscrire au registre à l'arrière de la salle, et je vous appelle par ordre d'inscription au retour de la pause.

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

1060 **LA PRÉSIDENTE :**

1065 Alors, s'il vous plaît, je vous inviterais à reprendre votre place si vous voulez avoir la chance de poser toutes les questions qui vous préoccupent.

1070 Alors, peut-être simplement pour rappeler les règles de procédure, mais très rapidement. Je vais vous appeler par ordre d'inscription au registre et, à chacune de vos présences devant nous, je vais vous limiter à 2 questions, mais je vous invite, si vous en avez d'autres, à vous réinscrire. Vous avez cette possibilité-là qui vous est offerte.

Par ailleurs, je vous demanderais de toujours m'adresser la question et je vais me charger de demander aux personnes ressources habilitées d'y répondre, et je demanderais à ceux qui me fournissent les réponses de s'adresser également à la Commission.

1075 Je vous demanderais aussi de passer à votre question le plus vite possible. Essayez d'éviter les préambules, puis passez le plus vite possible, puis la Commission va intervenir également dans, va s'immiscer dans votre questionnement, puis on va essayer d'aller, de vous aider à obtenir réponse à votre question.

1080 Alors, sans plus tarder, j'inviterais madame Danielle Henri-Allard, qui est productrice et

qui est maire de la Municipalité de Saint-Esprit.

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1085 Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1090 Bonsoir, madame.

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1095 Ma première question va s'adresser en tant que maire de la Municipalité de Saint-Esprit. La teneur aujourd'hui de tout l'exposé est bien appréciée parce que ça met à sa juste valeur ce qui est fait dans la région et, je suis obligée de faire un petit préambule même si vous ne nous le demandez pas, mais je vais essayer de le faire le plus court possible. Ma question va s'adresser à madame Fortin.

1100 Nous, on a des puits à la Municipalité, puis c'est en terrain agricole à proximité d'élevages de poulet et laitier, ce n'est pas des producteurs de porcs, et je voulais en venir au fait qu'on n'est pas capable de dire d'où peut provenir la pollution comme telle. Parce qu'on disait, monsieur Robert, que les engrais minéraux, organiques ou peu importe, on ne pouvait pas les distinguer, puis on fait de la pêche chez nous, de la très bonne pêche, même l'esturgeon jaune est revenu.

1105 Les maladies en voyage, tu sais, parce qu'on dit ne mangez pas la nourriture qu'ils vous mettent sur la table trop longtemps parce que vous allez avoir la gastro. Tu sais, j'essaie de trouver, mes problèmes, tu sais, quand on va ailleurs, comme on a dit à Valcartier, l'armée, Sainte-Anne-de-Beaupré, il y avait le, il y a la contamination où il n'y avait pas d'élevage à proximité, puis qu'on essaie toujours de regarder pour les élevages, puis moi je me dis, comme ils disaient tantôt, qu'il y avait 100% des structures qui étaient faites dans le porc et puis que, dans son analyse, il y avait 14 fosses septiques sur 26 qui n'étaient pas faites.

1115 Je me demande, vu que, à Joliette, la CARA, madame la, celle qui s'occupe de ça, madame Fournier, est ici, marquait dans un journal qu'il y avait 50% de moins de contamination à Repentigny depuis que les eaux de Joliette étaient traitées.

1120 Je me demande si les eaux, vu qu'il n'y a pas de fosse septique à plusieurs résidences, si, à un moment donné, les problèmes ne sont pas ailleurs ou s'ils ne sont pas dans les industries, si on s'achale beaucoup sur la production, parce que nous on est sur un territoire de production pour notre eau, puis on ne surchlorure pas, puis je veux dire, on n'a vraiment pas d'épidémie, puis il y a eu beaucoup de gastro dans le temps des fêtes dans des régions où il n'y avait même pas de production, on en a parlé souvent.

1125 Ca fait que ma question est assez simple, vous disiez tantôt que vous ne pouviez pas

1130 faire le rapport avec les fosses septiques, mais est-ce qu'il n'y en aurait pas un? Tu sais, parce que, dans le fond, tout ce qu'on regarde là, les efforts sont faits de la part de la production, il y a beaucoup d'analyses de sol qui sont pris, et puis on voit des améliorations des personnes, comme la Ville de Joliette qui a apporté ses traitements, puis que ça a amélioré de 50%, c'est énorme.

LA PRÉSIDENTE :

1135 Donc, on va demander à madame Fortin de réagir à votre question. Madame Fortin.

MME SUZANNE FORTIN :

1140 Merci, madame la Présidente. Effectivement, on ne peut pas dire, c'est qu'il y a eu différentes études. Pour ce qui est des eaux de surface, c'est certain qu'on ne peut pas dire d'où provient. On sait qu'il y a un problème de pollution diffuse à laquelle contribuait, dans les années '97, évidemment, la Municipalité de Joliette.

1145 Probablement que le ministère de l'Environnement aurait d'autres données, plus récentes, sur les données de turbidité ou les données au niveau de l'eau, des eaux de surface, plus récentes, depuis le traitement des eaux usées de la Municipalité de Joliette.

1150 Par ailleurs, la Municipalité de Joliette n'est pas sur la Rivière L'Achigan. Alors, quand il y avait des problèmes sur la Rivière L'Achigan, ce n'est pas la Municipalité de Joliette, et la Municipalité de Joliette n'est pas non plus sur la Rivière Saint-Esprit ou sur la Rivière Ouareau.

Donc, il reste quand même une portion, l'agriculture n'est pas la seule cause de la pollution environnementale de l'eau, ça c'est évident, il y en a d'autres, puis il ne faut pas les nier, ce n'est pas la seule source de phosphore, puis ce n'est pas la seule source d'azote non plus.

1155 Par ailleurs, il y a une contribution des activités agricoles et quand on parle des puits, vous me disiez on n'a pas trouvé de relation avec les installations septiques. Mais, effectivement, on n'a pas pu en trouver. Là où il y avait une démarcation, c'était soit dans la nature et la profondeur des puits ou leur distance puits-champs.

1160 C'est les seuls, je ne peux pas faire dire à mes données des choses qu'elles ne peuvent pas dire. Ça ne veut pas dire que tous les producteurs vont contaminer les puits, mais il semble y avoir une vulnérabilité particulière à la contamination. On n'a pas évalué, puis qui pourrait être, qu'il serait intéressant de voir, c'est quand on a un problème de contamination au niveau d'un puits, est-ce que c'est juste lui ou si ses voisins sont aussi contaminés?

1165 Comme on n'a pas pu établir, parce que le premier devis, ça devait, cette étude-là devait se faire sur 3 ans, la première phase de la recherche était plus exploratoire, ne nous a pas permis d'aller voir ou d'essayer de faire, de façon plus spécifique, un lien entre les épisodes, les activités d'épandage ou les périodes d'épandage et, comme tel, à partir, par exemple, de vos registres d'épandage et le problème de contamination du puits. Ça, on ne les avait pas les

1170

informations pour faire les croisements. Donc, je ne peux pas le faire. Tout ce que j'ai c'est des données, c'est plus flottant, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

1175

Monsieur Beauchamp, vous avez une question à poser.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1180

Merci, madame la Présidente. Oui, madame Fortin, parlez-moi un peu de cette étude-là? Vous aviez combien, c'est 20?

MME SUZANNE FORTIN :

1185

25 puits.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1190

25 puits. Pourquoi ces 25-là? Comment s'est fait l'échantillonnage?

MME SUZANNE FORTIN :

1195

L'échantillonnage a été fait à partir, c'est une, comme je vous dis, c'est une collaboration de 3 ministères et de COGENOR, qui était...

1200

La sélection des zones d'échantillonnage a été faite par le ministère de l'Environnement, le central, en utilisant, ils ont utilisé la méthode drastique. Je ne peux pas vous dire ce que c'est là, faudrait vraiment demander au ministère de l'Environnement d'expliquer ce que c'est.

C'est eux qui ont identifié un petit peu partout, parce qu'il y a plusieurs municipalités, il y en avait dans la MRC Montcalm, il y en avait dans la MRC Joliette, il y en avait dans la MRC, en tout cas, il y en avait dans plusieurs MRC, ce n'était pas tout localisé, et on a essayé d'avoir des différents niveaux de vulnérabilité des nappes.

1205

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k.

MME SUZANNE FORTIN :

1210

Très vulnérables, moins vulnérables, peu ou pas vulnérables, de façon à essayer d'avoir un échantillonnage qui couvre...

1215

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais c'était vraiment un échantillonnage?

1220 **MME SUZANNE FORTIN :**

C'était vraiment un échantillonnage. Une sélection et bien il fallait qu'il y ait un producteur. Donc, les critères de base c'était en fonction des différents types de vulnérabilité, d'une part, et l'autre chose c'est que c'était soit des producteurs de porcs, soit des producteurs
1225 autres que des producteurs de porcs, mais qui, et qui utilisaient des engrais organiques. Donc, tous utilisaient des engrais organiques, qui pouvaient être aussi des fumiers. Donc, on en a où c'était du fumier de bovin, du fumier de cheval ou du fumier de poulet qui était le type d'engrais organique utilisé sur la ferme.

1230 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

O.k. Et comment intervenait là-dessus la question plus précise de madame, des fosses septiques ou de l'absence de fosses septiques?

1235 **MME SUZANNE FORTIN :**

Bon, il y a eu un question..., la visite initiale, il y a eu, au début de l'enquête, si on retourne en arrière, les producteurs, les différents producteurs qui étaient dans les secteurs choisis, parce que les secteurs ont été choisis à partir d'une carte et des études de vulnérabilité,
1240 les producteurs étaient approchés pour leur demander leur collaboration et leur participation à l'enquête.

S'ils acceptaient de participer, à ce moment-là, il y avait une visite qui était faite, soit par quelqu'un du MAPAQ ou soit par quelqu'un de COGENOR. J'en ai fait 2, moi. 2, seulement 2
1245 visites, dont une accompagnée, avec quelqu'un de COGENOR, et on dressait, bon, il y avait un questionnaire sur le type d'agriculture, la localisation du puits, la localisation des installations septiques, le type d'installations septiques, les caractéristiques du puits, le type de production qui était faite dans le champ le plus proche, ce qui était prévu pour l'année suivante, le type d'engrais qui devait être épandu. Il y avait localisation des, des fosses.

1250

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ça va, je n'entrerai pas dans le détail.

1255 **MME SUZANNE FORTIN :**

Les structures...

1260

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1265 Ce qui m'inquiète c'est la chose suivante. Est-ce que ce type d'échantillonnage que vous avez fait donne une image qui peut être représentative des problèmes d'eau des gens sur leur ferme? Parce que, si c'est ça, on est devant un problème de santé majeur.

MME SUZANNE FORTIN :

1270 Est-ce que c'est représentatif? On en a 25. Sur le total, il y en a 10 qui n'ont eu aucune contamination dans les puits artésiens. Il y en a 10 qui n'ont eu aucune contamination. Ça colle avec, mais maintenant c'est des petits nombres, c'est toujours le problème des petits nombres. On en a 25 puits seulement, on n'en a pas...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1275 O.k.

MME SUZANNE FORTIN :

1280 ... 100 ou 200 ou 500, on en a 25.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1285 Et qu'est-ce qui a fait que vous n'avez pas pu faire l'année 2 et l'année 3 de votre étude?

MME SUZANNE FORTIN :

1290 Oh! Disons que l'année 2, il n'y avait pas de chercheur principal sur cette étude-là. Ça s'est voulu, initialement, vraiment une réponse à une question qu'on se posait par rapport à la vulnérabilité de, et bien, en fait, aux impacts de la levée du moratoire. On avait dit bon bien, il ne faudrait quand même pas qu'on se retrouve avec des problèmes. Ça a pris un certain temps avant qu'il puisse y avoir saisie des données, donc il est arrivé beaucoup de facteurs, et il n'y avait pas un **leader** particulier. Il y avait, quand il n'y a pas de chef, il y a juste des indiens, puis des fois c'est...

1295 Donc, je pense que c'est beaucoup la raison pour laquelle l'étude n'a pas poursuivi. Et on avait, à ce moment-là, la collaboration de COGENOR et la personne qui était là, de COGENOR, est partie aussi, ça fait que... on est tombé avec, un petit peu, un manque de ressources.

1300 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

1305 Ça va, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Allard?

1310 **MME DANIELLE HENRI-ALLARD :**

Non, c'est parce qu'il y a quelqu'un qui m'a dit qu'il n'avait pas d'agriculture chez lui, puis que son puits avait été contaminé, puis il était dans un domaine, ça fait que là je me disais et bien il y a sûrement des fosses septiques en quelque part qui contamine, mais c'est toujours la question qu'on se pose.

1315

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Là, vous touchez au deuxième aspect de la question sur lequel je n'ai pas investigué.

1320

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

Non, et bien c'est juste un commentaire. Oui, c'est ça.

1325 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Parce que ça aussi c'est un problème, ça fait 25 ans à peu près qu'on a un règlement sur les fosses septiques, on s'est dit qu'on tolérerait ceux qui sont déjà là et puis, normalement, de la minute qu'on rajoute une chambre dans une maison, vous le savez, vous êtes maire...

1330

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

C'est ça qu'on fait.

1335 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Alors, il faut, on exige la fosse septique. Comment ça se fait, que 20 ans après le règlement, on a encore tant de monde qui n'ont pas de fosse septique? Là, j'avoue que je ne comprends pas non plus. Mais si j'investigue là-dedans, ça va prendre une heure, 3/4 d'heure, et vous ne pourrez pas poser votre deuxième question. Je la garde brûlante au fond de la gorge et on va la retenir.

1340

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

C'est la politique. Ma deuxième question est comme producteur de porc, je voudrais l'adresser à monsieur Robert ou à une personne du ministère de l'Environnement.

1345

En 1997, vous avez dit qu'on avait augmenté en unités animales. Est-ce que vous êtes en mesure de dire le pourcentage que les porcelets ne comptaient pas avant en unités animales? Parce que je me souviens que, quand le moratoire s'est levé, toutes les maternités,

1350

d'ailleurs dans votre exposé vous dites qu'on est plus de maternités dans notre région qu'il y en a dans, un pourcentage en comparaison à d'autres régions, il a fallu que les gens se mettent conformes, alors 25 porcelets devenaient une unité animale, puis ceux qui avaient plus que 20 kilos et bien c'était comme un porc, puis ils ne sont pas nécessairement engraisés sur la ferme, parce qu'il y a les porcelets qui sont avec les maternités, avec la nouvelle production, pour le même âge qu'ils étaient avant, profitent plus vite, ça fait que tu te retrouves avec des porcelets.

Alors, moi j'ai vu en tout cas des élevages de 133 unités animales passer à 200 quelques par rapport aux porcelets, ça fait que, est-ce que vous êtes en mesure de dire combien il y a d'unités animales qui ont pu être ajoutées en '97, suite à vouloir se mettre **up to date** pour avoir un nouveau permis ou quoi que ce soit? Parce que, dans le fond, c'était des porcs qui existaient déjà et puis que...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robert.

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

... puis qui nous pénalisent en même temps pour vouloir faire un agrandissement ou pour t'améliorer, pour ta relève, si tu voudrais faire juste un petit peu investissement, parce que tu dépasses le 225 unités, c'est plus facile pour une maternité de le dépasser, comparativement à ce qui était avant?

M. PIERRE ROBERT :

Je comprends bien votre explication. Cependant, on ne possède pas, effectivement, d'explosion des chiffres que j'ai donnés tantôt. Je ne peux pas vous donner ça ces chiffres-là.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

C'est pour dire que, dans Lanaudière, vu qu'on a eu le moratoire 15 ans de temps, on n'a quand même pas surpeuplé, mais on a un peu augmenté, beaucoup, le nombre de porcs qui étaient dans les porcheries, artificiellement, parce qu'on les avait déjà avant.

M. PIERRE ROBERT :

En fait, ce qu'on me dit c'est ça, c'est surtout de la consolidation d'entreprise porcine qu'il y a eue dans Lanaudière au cours de cette période-là et pour de l'explosion de nouvelles fermes porcines.

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1400 Bien, j'en suis une de toute façon, ça fait que je le sais que j'ai augmenté de beaucoup d'unités animales, puis dans le fond je les avais avant. C'est juste pour dire qu'il n'y a pas eu tant d'augmentation que ça dans la région.

LA PRÉSIDENTE :

1405 Monsieur Beauchamp, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui. Pouvez-vous m'expliquer ça, je voudrais bien comprendre?

1410 **MME DANIELLE HENRI-ALLARD :**

Bien, c'est que, mettons, si j'avais 500 porcelets...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1415 Avant, on comptait la truie comme une unité animale et puis on ne comptait pas ses petits porcelets?

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1420 Les petits porcelets n'étaient pas comptés.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1425 Puis tout à coup, on s'est mis à les compter, de la minute qu'ils avaient...

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1430 Avec la nouvelle...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

... 20 kilos de plus, plus que 20 kilos?

1435 **MME DANIELLE HENRI-ALLARD :**

1440 C'était 25 porcelets, c'était une unité animale. Puis, s'ils pesaient plus que 20 kilos, et bien ils devenaient à 5 pour une unité animale, mais on les avait avant pareil, mais là il fallait se conformer si on voulait faire une demande ou quoi que ce soit, ça fait qu'il y a eu beaucoup d'unités animales qui ont été ajoutées dans les maternités.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Puis c'est ce qui s'est produit dans le cas de votre ferme?

1445

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

C'est ça.

1450

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Donc, on peut prendre votre témoignage comme...

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1455

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1460

... comme du vrai là?

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

Oui.

1465

LA PRÉSIDENTE :

Et ce que vous nous dites c'est que vous croyez que le nombre d'unités animales, la croissance qu'on a observée...

1470

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

En '97.

1475

LA PRÉSIDENTE :

... sur le tableau du ministère de l'Environnement, c'est un pourcentage...

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1480

Il y en a eu un pourcentage.

LA PRÉSIDENTE :

1485

... un pourcentage qui serait attribuable à cette nouvelle façon de comptabiliser.

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

Oui.

1490

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'est ça. Et le ministère de l'Environnement n'est pas capable de faire le départage de l'un et de l'autre?

1495

M. PIERRE ROBERT :

Non, absolument pas.

1500

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Très bien.

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1505

Ca va, dans mon exemple, j'ai passé de 164 à 233 unités animales, pour la même chose, pas plus de production, ça fait que c'est pour vous dire... Parce que, si j'avais resté à 164 unités animales...

1510

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'est parce que c'est une question qui m'a effleurée quand j'ai entendu l'exposé, en me disant si ça a monté comme ça quand le moratoire a levé, qu'est-ce qui risque d'arriver en 2004 si le moratoire est arrêté?

1515

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

Mais il faut bien comprendre...

1520

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Va-t-on assister à ce même boum?

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1525

Oui, mais il faut bien comprendre que ça nous pénalise aussi, le fait que les porcelets deviennent des unités animales, si ça avait resté, mettons, à 164 unités, j'aurais pu monter à 225.

1530

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui.

1535 **MME DANIELLE HENRI-ALLARD :**

Mais là, je le dépasse sans avoir augmenté ma production.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1540

Mais on ne peut pas les garder tout petits.

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1545

Non, bien non, mais ça reste qu'on l'avait avant pareil. Mais ils auraient dû augmenter le 225 unités animales.

LA PRÉSIDENTE :

1550

Merci, madame Allard.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci.

1555

LA PRÉSIDENTE :

Sur la même question, parce que...

1560 **M. ALFRED MARQUIS :**

Oui, exactement. J'aurais voulu avoir une précision. Effectivement, est-ce que, pour ceci, elle a dû demander un nouveau c.a? Parce que, sinon, ça n'apparaît pas dans le nombre, parce que c'est les nombres reliés au nouveau c.a?

1565

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

Oui oui, j'ai demandé un nouveau c.a.

1570 **M. ALFRED MARQUIS :**

Vous avez dû demander un nouveau c.a. pour avoir...

1575

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, madame Allard, est-ce que vous pourriez vous avancer au micro, parce que notre sténotypiste va avoir des problèmes.

1580

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

J'ai demandé une construction de fosse. Alors, pour faire la fosse, il a fallu que je me conforme avec le c.a. et puis dire qu'est-ce que j'avais déjà dans ma bâtisse, qui était déjà existant, et puis là et bien j'ai tombé avec plus d'unités animales parce que, ils me l'ont conformé, mais je n'ai pas mis plus de porcs que j'en avais avant. C'était juste pour faire ma fosse septique.

1585

M. ALFRED MARQUIS :

1590

O.k. Donc, vous avez eu un nouveau c.a. Je pense que...

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

1595

Pas fosse septique, mais fosse...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1600

La fosse à lisier, fosse à purin, parce que, si c'est une fosse septique, elle est grosse pas mal, et là vous avez besoin d'un permis pour un hôtel.

LA PRÉSIDENTE :

1605

Madame Allard, restez assise, parce que monsieur Dumais a une question je pense en rapport avec votre première question.

M. MARIO DUMAIS :

1610

Oui. Avec, en rapport avec votre première intervention, vous évoquiez que, en écoutant un exposé comme celui qu'on entend sur la santé, on peut, quand on n'est pas des spécialistes du domaine, avoir pas mal de tension à écouter tous les dangers auxquels on est exposé et vous disiez un peu et bien écoutez, quand on va en voyage, on nous donne toutes sortes d'avis, d'être extrêmement précautionneux, on voit qu'il y a des, à l'heure actuelle, des épidémies de gastro-entérites dans des endroits qui ne sont pas liés à l'agriculture au fond. Vous vous disiez, bon, du point de vue résultat sur l'état de santé de la population, tout ça, ça provoque quoi?

1615

1620

Alors, je voudrais demander un peu à madame Fortin dans quelle mesure les directions régionales de la Santé publique disposent de données qui nous permettraient de comparer l'état de santé, l'état général de santé de la population d'un milieu agricole avec un milieu urbain, par exemple, ou d'un autre milieu rural où il n'y a pas d'activités agricoles?

1625 Bon, un premier élément que je voudrais vous demander de commenter, c'est l'espérance de vie? Est-ce qu'on a des données régionales de ce côté-là, et comment ça évolue? Et est-ce qu'on pourrait, est-ce que vous disposez d'autres indices qui nous permettent d'avoir une idée de l'état de santé, au niveau régional, d'une population?

MME SUZANNE FORTIN :

1630 Oui, il existe des données régionales pour ce qui est de l'espérance de vie. Je ne peux pas vous donner, de mémoire. Je pourrai vous apporter. Oui, c'est fait sur une base régulière.

1635 Par ailleurs, les gastro-entérites sont rarement cause de mortalité, rarement cause de, et bien vont être cause de morbidité, oui là, mais très peu d'hospitalisation. Et, en général, les données qu'on a, sont les données d'hospitalisation.

1640 Ce qu'on va avoir comme données, de façon peut-être un petit peu plus fréquente, c'est ce qu'on appelle les maladies à déclaration obligatoire. Or, parmi les maladies à déclaration obligatoire, qui sont peut-être plus liées à l'agriculture, on a les salmonelloses, Campylobacter, Giardia lamblia, qui sont des maladies à déclaration obligatoire, pour lesquelles on va faire des enquêtes à partir du moment où on a des déclarations.

1645 Les diarrhées épidémiques sont aussi des maladies à déclaration obligatoire, sauf qu'elles sont beaucoup plus difficiles à identifier. En général, quand on va avoir des maladies épidémiques, c'est qu'on est capable d'avoir un groupe particulier qui a été dans un même endroit au même moment et qui se retrouve avec une épidémie de gastro-entérites par la suite, ou on va avoir occasionnellement des cas isolés de maladies à déclaration obligatoire, où on va être capable de faire le lien à travers l'eau.

1650 Comme, bon, on a eu, dans la région, une épidémie d'hépatite où le seul lien possible entre les différents cas, quand ils sont tous survenus, il y en a eu 11 à l'intérieur d'une période d'un mois, c'est beaucoup plus haut comme fréquence et, dans un même secteur donné, où le seul point commun, si on regardait l'ensemble des possibilités d'exposition et des milieux d'exposition, des sources d'exposition, c'était l'eau. Ça fait que...

1655 Oui, on va avoir des fois des outils pour évaluer des épidémies à partir d'une éclosion, mais c'est très difficile dans la, d'avoir des choses dans une population en général.

M. MARIO DUMAIS :

1660 Pour ce qui est de l'espérance de vie, vous nous dites qu'il y a des données à l'échelle régionale. Est-ce qu'on pourrait vous demander de nous fournir l'évolution des données dans une région comme celle-ci et nous dire quelles sont les sources de ces données régionales-là? Et de mémoire, bon, vous dites je n'ai pas ça de mémoire, mais est-ce que vous savez, de mémoire, si l'espérance de vie dans une région comme Lanaudière par exemple est inférieure
1665 ou supérieure à ce qu'elle est disons dans la Ville de Montréal?

MME SUZANNE FORTIN :

1670 Je pourrais, il faudrait que j'aie les données sur Montréal. J'ai juste les données, on se
compare en général avec le Québec et rarement avec les grandes municipalités comme
Montréal. Ça fait que je ne peux pas vous donner l'information. Il faudrait que j'aille chercher
l'information à Montréal pour avoir leurs propres données sur l'espérance de vie à Montréal.
1675 C'est certain qu'il y a des quartiers défavorisés à Montréal où l'espérance de vie pourrait être
moins grande que dans Lanaudière, mais il y a aussi les quartiers défavorisés dans Lanaudière,
où on a une espérance de vie qui est moins bonne.

Et c'est toujours à partir d'une même banque de données, c'est-à-dire la banque de
données Medeco, pour ce qui est des hospitalisations, et les banques de données provinciales,
morbidités, mortalités, qui sont fournies par le Bureau de la statistique du Québec.

1680

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Fortin et merci madame Allard.

1685

MME DANIELLE HENRI-ALLARD :

Je pourrais juste faire un commentaire. Il y a plus d'hommes qui décèdent que de
femmes.

1690

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais à la longue, à très long terme, ça se rétablit tout le temps.

LA PRÉSIDENTE :

1695

Monsieur Alex Boisdequin-Lefort, qui est de l'Union paysanne.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

1700

Bonsoir, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir monsieur.

1705

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

1710 Alors, ma première question est la suivante. Est-ce que nous pouvons, en tant que
citoyens, avoir l'assurance que, devant les méthodes de surveillance qui sont jugées inefficaces,
les données qui sont jugées manquantes et les résultats que nous avons, qui sont déjà

1715 inquiétants, et ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est les gens qui ont présenté la première partie de la tournée du BAPE, c'est-à-dire le 4 et le 5, sur la présentation sur la santé, ainsi que sur le bilan d'aujourd'hui, est-ce que nous pouvons avoir l'assurance que le gouvernement du Québec, ainsi que les ministères appropriés, vont réviser ces méthodes et refaire des études afin d'arriver avec des chiffres plus concluant afin de rassurer la population avant de permettre de nouvelles exploitations porcines?

LA PRÉSIDENTE :

1720 Docteur Fortin.

MME SUZANNE FORTIN :

1725 J'ai de la difficulté à répondre pour le gouvernement et, effectivement, on n'a pas toutes les réponses. Je crois qu'il y a encore beaucoup de connaissances à développer et surtout au niveau du suivi, parce que, dans les données qu'on a, ce n'est pas tout le monde qui a des problèmes, c'est certains qui ont des problèmes, et on ne connaît pas encore très clairement la façon d'assurer la protection, une protection optimale. Si on regarde les protections des puits, il y a des mesures qui devraient être en place pour assurer la protection.

1730 Il y a des choses qui ont été promulguées. Les mesures n'étaient pas en place en '97, c'est évident, et je crois qu'elles ont encore besoin d'être mises en place et assurées de façon beaucoup plus sérieuse, et avec un suivi ultérieur pour voir, à partir du moment où on respecte les normes qui ont été édictées par le ministère de l'Environnement, qu'est-ce qui se passe, est-ce qu'on règle le problème? Puis je pense que ça, on n'a pas la réponse actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

1740 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1745 Vous avez, tantôt, évoqué 2 études faites en collaboration avec le ministère de l'Environnement. Est-ce que vous avez, et là je vais poser la même question au Ministère, donc elle va vous revenir en écho, est-ce que vous collaborez, l'un et l'autre, dans des études actuelles ou de la surveillance actuelle par rapport aux problèmes, à d'éventuels problèmes de santé liés à certains types de production?

MME SUZANNE FORTIN :

1750 Pour le moment, on n'a pas d'étude en cours. Le seul dossier qui est commun, en termes d'agricole, avec le ministère de l'Environnement, sur lequel on travaille plus, et bien en fait, on travaille plus activement, on attendait les résultats de la grande enquête, qui devraient sortir au printemps, avant d'aller plus loin dans les interventions, c'est nos interventions en sols légers, des problèmes au niveau de la Municipalité de Lavaltrie, contamination aux nitrates des

eaux souterraines en sols de production, les productions de pommes de terre entre autres, mais surtout dans les sols légers.

1760 Donc, c'est le dossier qui est relativement actif actuellement. La personne qui travaillait sur ce dossier-là chez nous revient de maladie aujourd'hui, donc on devrait pouvoir...

1765 Et l'autre projet étant pas mal terminé, on devrait pouvoir aller plus loin, travailler, pas juste avec le ministère de l'Environnement, mais travailler avec les autres ministères, et travailler avec l'UPA, pour essayer de trouver des solutions au problème, parce que ce n'est pas juste d'identifier le problème, c'est que, une fois qu'on l'a identifié, il faut travailler à trouver des solutions qui vont devoir être des solutions à caractéristiques régionales, puisque souvent les problèmes sont plus spécifiques à la région. Ce n'est pas partout qu'on produit de la pomme de terre, parce que ce n'est pas partout qu'il y a des sols favorables à la production de pomme de terre.

1770

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et est-ce que cette concertation plus large des différents acteurs, est-ce qu'elle a lieu? Est-ce qu'il y a...

1775

MME SUZANNE FORTIN :

1780 Elle est bien amorcée. On travaille sur une base relativement régulière. C'est certain que ça ne va pas nécessairement très vite, mais je pense qu'on a un petit peu de difficulté à trouver des solutions optimales et à trouver les ressources optimales pour pouvoir faire le travail aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1785 Qui exerce, monsieur Robert, qui exerce le **leadership** de concertation à ce niveau-là entre les différents ministères concernés?

M. PIERRE ROBERT :

1790 En fait, je dirais que c'est plutôt partagé, un peu comme madame Fortin, le docteur Fortin le disait. On a des rencontres ponctuelles entre la Santé publique et le ministère de l'Environnement, quand il y a des problématiques particulières qui sont adressées. Nous parfois, des demandes d'aide sur des avis de santé publique, ça peut se poser.

1795 Et, d'autre part, des demandes d'information ponctuelle sur des problèmes particuliers. On a une rencontre, je pense la semaine prochaine ou dans 2 semaines, sur une problématique régionale, qui n'est pas dans le domaine de l'agriculture, mais qu'il est dans un autre domaine, c'est la collaboration qu'on a, c'est-à-dire sur des problèmes ponctuels.

1800 On a aussi une collaboration, en fait, on ne fait pas que collaborer ensemble, on

collabore aussi, quand on parlait de COGENOR, et on collabore avec le MAPAQ aussi sur des problématiques particulières.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1805

Parce que l'introduction de monsieur porte à la fois sur la surveillance et les données, hein? Il me semble qu'il y a 3 éléments que vous avez...

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

1810

Oui, parce qu'on a beaucoup parlé, lors de la première partie, le 4 et le 5, des données environnementales manquantes et des modes de surveillance trop souvent inefficaces.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1815

O.k.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

1820

Alors, moi ce que je voudrais savoir c'est le travail dont vous parlez, est-ce qu'on peut s'assurer qu'il va être fait avant de permettre de nouvelles exploitations porcines?

C'est ça ma question, parce que c'est sûr qu'on n'a pas, le dossier va être chaud pendant un bon moment, je pense, encore, mais est-ce qu'on peut avoir, en tant que citoyens, l'assurance qu'on va nous arriver avec des données, des études qui vont être moins jugées inefficaces et inappropriées avant de permettre des nouvelles exploitations porcines?

1825

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1830

C'est ça. Donc, comme théoriquement le moratoire est censé se terminer, si rien n'intervient, en quoi, 2004, est-ce que, d'ici ce temps-là, on va pouvoir vous donner des garanties de concertation interministérielle en termes de surveillance et de données pour être sûr de savoir sur quel terrain on avance?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

1835

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1840

C'est ça?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

1845

Bien, devant le constat qu'on fait, qu'il y a des données manquantes et des modes de

surveillance inappropriés, est-ce qu'on a l'intention de revoir ces choses-là avant de permettre des nouvelles exploitations porcines?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1850

C'est ça. Alors, je vois quelqu'un qui s'avance, monsieur, vous vous êtes avancé très rapidement du micro, le monsieur des Affaires municipales. Ce mouvement du corps était une volonté de répondre, alors le corps a dit ce que le coeur ne voulait pas, alors venez.

1855

M. PIERRE FORTIN :

1860

Moi, j'aurais quelque chose à rajouter, même si je ne me suis pas avancé, je regardais monsieur Nadeau. Écoutez, nous, il y a quand même une campagne d'échantillonnage dans 7 bassins versants qui est en train de se réaliser. On va recevoir les études, le résultat de cette campagne d'échantillonnages-là au mois de mars, puis c'est une collaboration avec le MSSS, l'INSPQ, le MAPAQ, j'oublie certainement, et je pourrais demander à monsieur Marc Simoneau de venir commenter, par rapport à ce que, si vous me le permettez.

LA PRÉSIDENTE :

1865

Certainement.

M. MARC SIMONEAU :

1870

Bonsoir, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1875

Bonsoir.

M. MARC SIMONEAU :

1880

Messieurs les Commissaires. Juste pour rappeler que l'étude en question a été réalisée en mai dernier et ça touche 7 bassins versants, donc les bassins versants qui étaient aux prises avec des problèmes de surplus de fumier au Québec, et l'étude est intéressante parce qu'il y a des régions témoins qui sont très peu agricoles et des régions en surplus de fumier. Et donc, c'est un échantillonnage aléatoire, qui vise à déterminer un peu la qualité des eaux souterraines dans les puits privés.

1885

Donc, on attend beaucoup des résultats de cette étude-là. Il y a monsieur Ouellette qui en a parlé déjà en Montérégie, lors des dernières séances qu'on a eues là-bas avant les fêtes, et on a fait état de résultats généraux, mais il reste à départager tous les résultats, pour voir s'il n'y avait pas une prédominance de puits contaminés dans les régions en surplus et voir si les puits contaminés étaient davantage des puits de surface ou des puits artésiens.

1890

Donc, c'est une étude qui est vraiment une première. Ça ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas de subséquentes, parce que c'est un premier jet. Donc, on attend le résultat de tout ça, et c'est une première étude, vraiment intéressante, qui oppose ces 2 types de municipalités-là au Québec.

1895

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Vous avez une autre question ou une imprécision? Je vous vois...

1900

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Oui, et bien je n'ai pas l'impression d'avoir compris la réponse ou qu'on a répondu.

LA PRÉSIDENTE :

1905

Bien, ce qu'on nous a dit c'est qu'on est en train de faire une étude, dont les résultats ne sont pas encore compilés, mais on souhaite, en tout cas, c'est en mars qu'on devrait avoir les résultats de cette étude-là et qui vont nous permettre d'avoir une certaine évaluation de la situation. Monsieur Simoneau, est-ce que vous pouvez rajouter là-dessus?

1910

M. MARC SIMONEAU :

Oui, juste pour mentionner que, vous mentionniez tout à l'heure, monsieur mentionnait qu'il n'y avait pas d'études ou il n'y avait pas de résultats ou de méthodes fiables. Moi je mentionne que l'étude en question est une étude qui visait spécifiquement des municipalités en surplus de fumier au Québec et qui comportait des régions témoins. Donc, pour avoir une comparaison entre des zones en surplus et des zones non en surplus.

1915

Donc, on pourra voir s'il y a vraiment un lien entre la contamination des eaux souterraines, de puits privés, et l'activité de production animale. On ne parle pas strictement de production porcine, encore là, on parle d'une densité animale générale. Mais, quand même, c'est une première étude, qui va apporter des résultats beaucoup plus précis sur la relation possible entre le degré de contamination des eaux souterraines et l'activité de production animale.

1925

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce que vous nous dites c'est qu'il y a de la recherche qui se fait à l'heure actuelle?

1930

M. MARC SIMONEAU :

Exactement. Donc, on n'a pas encore les résultats.

1935

LA PRÉSIDENTE :

On n'a pas les résultats.

1940 **M. MARC SIMONEAU :**

Mais ça va permettre de répondre à la question que monsieur a soulevée.

LA PRÉSIDENTE :

1945

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS :

1950

Pour le bien de répondre à la question, c'est une étude sur combien de puits qu'on vient de, quelle est l'importance de cette étude-là au Québec actuellement?

M. MARC SIMONEAU :

1955

On parle de plus de 1000 puits qui ont été échantillonnés, au total plus de 2000. Il y avait 7 bassins versants, donc les bassins de la région de Chaudière-Appalaches, de la Rivière Boyer, Chaudière et Etchemin. Il y avait la Rivière Yamaska, la Rivière Nicolet et la Rivière, ensuite, L'Assomption et Bayonne.

1960

Donc, dans les 7 bassins versants en question, il y avait des régions qui étaient désignées comme témoins, donc non en surplus, versus des secteurs qui étaient des municipalités qui avaient été désignées en surplus en fonction de l'ancien règlement, le RRPOA.

1965

Donc, on a fait plusieurs puits échantillonnés dans chacun des secteurs, donc, et il y avait également un projet spécial dans la MRC de Montcalm, donc dans le bassin de la Rivière L'Assomption, parce que, dans cette région-là en particulier, on connaissait davantage la vulnérabilité des nappes d'eau. Donc ça a permis de faire un projet spécial pour le seul territoire de la MRC, parce qu'on a utilisé ce qu'on appelle le fameux indice drastique auquel madame Fortin faisait référence.

1970

Donc, c'est un indice qui permet de déterminer la vulnérabilité des nappes d'eau et, parce que, au Québec présentement, la seule région où on connaît la vulnérabilité des nappes est celle de la MRC de Montcalm, parce qu'il y a eu une thèse de maîtrise qui a été faite il y a quelques années par Luc Champagne sur le sujet. Donc, on a pu faire un travail particulier pour la MRC de Montcalm.

1975

M. ALFRED MARQUIS :

Et quels paramètres environnementaux sont mesurés dans cette étude-là?

1980

M. MARC SIMONEAU :

1985 Il y a eu 4 paramètres mesurés. Il y a eu les nitrates, ensuite, il y a eu 3 paramètres microbiologiques. Donc, le E-coli, donc la bactérie, les streptocoques fécaux et les virus colivages. Donc, 3 paramètres qui nous donnent une idée de la contamination par des bactéries.

LA PRÉSIDENTE :

1990 Oui, monsieur Boisdequin.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

1995 Est-ce que ces nouvelles études vont être prises en considération avant de permettre les nouvelles exploitations porcines?

LA PRÉSIDENTE :

2000 Chose certaine, ces nouvelles études vont être déposées à la Commission et la Commission va en prendre connaissance, bien sûr, et en tenir compte dans l'évaluation qu'elle fera de la production porcine au Québec.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2005 Puis au niveau des méthodes de collecte des données, si ça se fait sur le même, de la même façon que pour les autres études, est-ce qu'on doit s'attendre à ce que ce soit incomplet ou, ou on a revu les méthodes de cueillette de données ou? Parce que ce que moi j'ai perçu, en tout cas dans les présentations que j'ai vues, c'est qu'on avait beaucoup de difficulté à avoir les données.

2010 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Simoneau.

M. MARC SIMONEAU :

2015 C'est une première étude du genre, ça ne veut pas dire que l'étude est parfaite, mais on va beaucoup apprendre de cette première étude-là, et ça pourra éventuellement orienter d'autres études similaires par la suite.

2020 Mais il est certain que les résultats sont très attendus et ça va sûrement orienter les décisions qui seront prises dans le domaine de la gestion de toute la production animale au Québec.

2025

LA PRÉSIDENTE :

Et il est certain qu'il y aura des résultats, c'est la crainte de monsieur.

2030 **M. MARC SIMONEAU :**

Il y en aura. Bons ou mauvais, mais il y en aura, c'est certain.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2035

Merci. Ça répond mieux à ma question.

LA PRÉSIDENTE :

2040

Monsieur Boisdequin, vous avez une autre question?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2045

Oui, bien sûr. Ma deuxième question est lorsqu'un citoyen trouve son puits contaminé suite à un test de la qualité de l'eau, quelle est la responsabilité de l'État face à cette contamination et qui doit payer la facture? Parce qu'on demande de désinfecter le puits, je n'en ai jamais fait, mais j'imagine qu'il y a des coûts à ça.

LA PRÉSIDENTE :

2050

Monsieur Fortin. On a déjà eu une réponse, mais peut-être la ramener pour le bénéfice de monsieur Boisdequin.

M. PIERRE FORTIN :

2055

J'ai un petit blanc de mémoire sur la réponse qu'on avait fournie.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2060

Moi aussi.

M. PIERRE FORTIN :

2065

Mais je pense qu'on avait fourni cette réponse-là dans la thématique dans...

LA PRÉSIDENTE :

2070

En fait, ce qui avait été dit c'était que c'était de la responsabilité du propriétaire du puits.

M. PIERRE FORTIN :

Oui, c'est ça, il y a une responsabilité quand même du pollueur.

2075 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Bien, la question est venue 2 fois, suite à une question de madame Gisèle Lamoureux, et qui, dont le puits avait été contaminé, étant en milieu agricole, et son puits privé a été contaminé et, effectivement, il faut qu'elle fasse la démonstration, c'est à elle à faire la démonstration que la contamination de son puits vient de la production agricole avoisinante. Donc, le droit est ainsi fait, que la responsabilité de la démonstration est à la plaignante.

2080

Et on a reposé la question à monsieur Giroux, lors de la thématique sur le Droit, et vous pourrez voir la transcription de ce que monsieur Giroux, qui est un spécialiste du droit, de Lorne Giroux, de l'Université Laval, a donné à la Commission dans cet échange-là. Si vous voulez, vous pouvez demander à notre analyste, à une de nos analystes ici, ils vont vous retrouver les références dans les notes de transcription.

2085

LA PRÉSIDENTE :

2090

C'était en soirée du 11 novembre si je me rappelle bien, à Québec.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2095

Je ne m'avance pas à le dire dans le détail, parce que je ne veux pas me tromper.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2100

Mais sur quoi on peut se fier pour prouver que la contamination vient du milieu agricole et n'est pas causée par, c'est assez difficile donc? Donc, on peut pré...

LA PRÉSIDENTE :

2105

C'est ce que monsieur Giroux disait. La démonstration n'est pas simple à faire.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2110

On peut présumer que, dans la majorité des cas, c'est finalement le citoyen qui va en défrayer les coûts, faute de preuve.

LA PRÉSIDENTE :

2115

C'est ce qui a été dit.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Merci.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Claude Rainville.

M. CLAUDE RAINVILLE :

2125

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

2130

Bonsoir, monsieur Rainville.

M. CLAUDE RAINVILLE :

2135

Bonsoir, madame Boucher. Comme citoyen consommateur, les questions qu'on se pose, nos inquiétudes viennent directement de qu'est-ce que c'est qu'on mange dans nos assiettes, si vous voulez là, parce qu'il y a tellement d'études, qu'on se perd dans les données, si vous voulez.

2140

Je reviens pour la question suivante. Notre gouvernement, avec, pour les incitatifs pour les corporatives si vous voulez, les mégas compagnies de porc ou peu importe, si vous voulez, ou son fameux fonds de, qui nous a coûté 500 000 000 pour GM, et puis il est prêt à récidiver à, pour un prêt de 170 000 000 avec la compagnie ALCOA si vous voulez, qui fait travailler ses ouvriers au Mexique à 35,00\$ par semaine, je veux dire, c'est un non sens qu'on ne mette pas en application des fonds pour faire une incitation aux produits biologiques si vous voulez. Ça va faire beaucoup de correctifs à un moment donné, parce que ceux qui sont intéressés à avoir une saine alimentation, ça va concerner beaucoup de citoyens si vous voulez.

2145

LA PRÉSIDENTE :

2150

Est-ce que vous avez une question, parce que là vous venez nous donner une opinion?

M. CLAUDE RAINVILLE :

2155

Bien, c'est ça. La question, à un moment donné, je veux dire, des fonds adéquats, à un moment donné, si notre gouvernement, il donne ça à tours de bras à des compagnies qui ne sont pas responsables, je veux dire, à un moment donné, ça nous concerne directement, comme citoyens de la province de Québec, qu'on incite les petits agriculteurs, les personnes qui sont sérieuses, l'Union paysanne, parce que si on pousse la question plus loin si vous voulez, dans les 1000 municipalités dans la province de Québec, il y en a 1000 qui sont hors-normes dans le phosphate et puis dans l'azote. Je veux dire, à un moment donné, il y a des correctifs à faire en

2160

quelque part si vous voulez, et puis je ne sais pas pourquoi qu'on ne prend pas des avis, à un moment donné, quand vous voyez le ministre Cliche...

LA PRÉSIDENTE :

2165

Mais monsieur, non, monsieur Rainville...

M. CLAUDE RAINVILLE :

2170

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

2175

Vous êtes ici ce soir pour poser des questions. Là, vous êtes en train de me donner une opinion sur ce que le gouvernement fait en termes d'interventions.

M. CLAUDE RAINVILLE :

2180

O.k.

LA PRÉSIDENTE :

2185

J'aimerais mieux que vous nous posiez une question sur le sujet que l'on traite, c'est-à-dire la production porcine, d'accord?

M. CLAUDE RAINVILLE :

2190

O.k. Ma question est la suivante. J'espère qu'on aura un fonds adéquat pour venir en aide à ceux qui ont du potentiel pour produire des produits biologiques si vous voulez. Et puis ma deuxième question...

LA PRÉSIDENTE :

2195

Donc, ce que vous voulez savoir c'est est-ce qu'il y a, actuellement, des fonds qui sont spécifiquement dédiés à la production biologique? Est-ce qu'on pourrait...

M. CLAUDE RAINVILLE :

2200

Si vous voulez, si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

2205

... y aller avec cette question-là?

M. CLAUDE RAINVILLE :

2210 Si vous voulez, mais j'espère en avoir. Je veux dire, à un moment donné, la question c'est la suivante. J'espère qu'on en aura, parce que c'est un non sens que ça donne ça à tours de bras à...

LA PRÉSIDENTE :

2215 Madame Brassard.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

2220 Merci, madame la Présidente. Il y a quelques mois, le ministre de l'Agriculture a annoncé qu'il y avait un programme de soutien pour l'agriculture biologique, qui avait été doté d'une enveloppe de 1 000 000\$.

2225 Il y a eu 18 projets qui ont été acceptés jusqu'à maintenant, via ce programme-là. Et, compte tenu du succès que ça a obtenu, le programme, et le Ministre l'a confirmé récemment, ce programme va être prolongé de 2 ans. Ils vont donc avoir un total de 3 000 000\$ pour soutenir le secteur biologique.

LA PRÉSIDENTE :

2230 Donc, pas nécessairement, c'est-à-dire dans tous les secteurs agricoles?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

2235 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. D'accord. Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

2240 Une sous-question. Vous mentionnez un programme destiné spécifiquement à l'agriculture biologique. Maintenant, il y a, au ministère de l'Agriculture, d'autres programmes, le financement agricole, les assurances stabilisation, les remboursements de taxes foncières. Est-ce qu'un agriculteur biologique, comme les autres agriculteurs, est éligible à ces programmes-là?

2245

MME HÉLÈNE BRASSARD :

2250 Absolument. Tous les programmes du Ministère sont universels. Alors, que ce soit le remboursement des taxes foncières, le programme cadre et caetera, c'est des programmes qui sont destinés à l'ensemble des producteurs agricoles et les producteurs biologiques au même

titre que les autres.

M. MARIO DUMAIS :

2255 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2260 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2265 Est-ce qu'on a une idée du nombre de producteurs inscrits dans les productions biologiques? Est-ce que, au Ministère, vous avez ça?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

2270 Il faudrait que je vérifie. Je n'ai pas le chiffre exact, si vous me permettez de revenir plus tard, ça va me faire plaisir de vous le confirmer.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2275 Tout à fait. Est-ce que vous avez, l'enveloppe de 1 000 000, consacrée à l'agriculture biologique, par rapport aux autres sommes que vous gérez, ça représente quoi, les autres millions que vous administrez et auxquels les producteurs biologiques sont aussi admissibles, mais ça représente quoi comme ordre de grandeur?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

2280 De mémoire, je ne pourrais pas vous le dire. Il faudrait calculer...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2285 C'est 50 000 000, c'est 100 000 000, c'est 200 000 000, c'est?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

2290 Je vais répondre ce que vous avez dit tout à l'heure, plutôt que de vous dire des chiffres incorrects, je vais vous revenir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2295 C'est prudent, oui. C'est correct.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

2300 **M. MARIO DUMAIS :**

Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2305

Donc, il s'investit des fonds gouvernementaux dans la production biologique, en tout cas, il y a une enveloppe de 1 000 000 qui est allouée annuellement pour les 3 prochaines années, donc 3 000 000 au total pour la production biologique.

2310 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2315

Et, par ailleurs, tous les autres programmes du Ministère, de même que ceux de la Financière agricole, sont des programmes universels, qui s'adressent également aux producteurs biologiques?

2320 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2325

D'accord?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

2330

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2335

Monsieur Robitaille peut-être?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2340

Effectivement, madame la Présidente, les producteurs et productrices en agriculture biologique ont accès au programme de financement, le programme d'assurance récolte, d'assurance stabilisation des revenus agricoles, au même titre que les autres entreprises, dans

la mesure où ils respectent les critères minimum pour y être admissible.

LA PRÉSIDENTE :

2345 D'accord. Ça va, monsieur?

M. CLAUDE RAINVILLE :

2350 Vous allez excuser mes propos, mais je trouve que, je considère que c'est un montant ridicule, si on prend en considération le côté santé si vous voulez, et puis je reviens là, notre cher gouvernement, il est toujours à la recherche des avis.

2355 Vous avez une étude ici, sur la demande de monsieur David Cliche, ministre délégué de la recherche et de la science, une étude à travers de la planète sur 411 dossiers, l'UNESCO si vous voulez, Santé Canada, Environnement Québec, on s'y perd. Des études sérieuses si vous voulez, ils ne prennent jamais à propos des OGM. Ça commence à être sérieux, ça touche aux sols, ça touche aux insectes, aux principes de précaution, peu importe, à un moment donné, c'est global, ça concerne la planète au complet, et puis je ne comprends pas pourquoi qu'on ne fait pas l'étiquetage des produits.

2360 Si on veut manger sain, qu'est-ce que c'est qui nous en empêche? La fameuse Loi C-287 à un moment donné, nos députés qui ne sont pas responsables à un moment donné, qui sont contre, comme le ministre Manley, le ministre de la Finance à la Chambre des Communes à un moment donné, ça n'a pas d'allure.

2365

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous avez une question.

2370 **M. CLAUDE RAINVILLE :**

Oui. La fameuse question à un moment donné là, il est temps qu'on prenne en considération les avis sérieux...

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est difficile, monsieur Rainville...

M. CLAUDE RAINVILLE :

2380

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

2385 Monsieur Rainville...

M. CLAUDE RAINVILLE :

Oui?

2390

LA PRÉSIDENTE :

C'est difficile parfois de sortir ce qu'on veut dire.

2395

M. CLAUDE RAINVILLE :

Ce n'est pas facile à un moment donné...

LA PRÉSIDENTE :

2400

Mais je pense que, moi je vous inviterais à vous limiter à poser une question, puis essayer de savoir ce qui se fait sur cette question-là.

M. CLAUDE RAINVILLE :

2405

O.k. C'est savoir pourquoi qu'on ne se réfère pas à ce volume de madame Hélène Tremblay, qui touche à la sécurité sanitaire, à l'environnement, à l'agroalimentaire, aux biotechnologies, les implications sur les colloques sur la gestion, les risques chimiques, la sécurité alimentaire, sur les essais transgéniques et puis **all** compagnies si vous voulez, parce que ça n'a plus de fin à un moment donné, ça touche à tous les problèmes de la santé? Il est temps qu'on prenne en considération.

2410

Puis, à un moment donné, la fameuse Loi d'accès, il est temps que les données, on les ait avant le temps, pas toujours faire une demande pour le droit de l'infor... Il y a 3000 organismes sérieux à travers la province...

2415

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur, vous avez beaucoup de choses à dire.

2420

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous posez plusieurs questions en même temps.

LA PRÉSIDENTE :

2425

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2430

Pouvez-vous me donner le titre du rapport du conseil de la science et de la technologie

s'il vous plaît, vous avez ce rapport?

M. CLAUDE RAINVILLE :

2435 C'est Avis.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2440 Oui, Avis.

M. CLAUDE RAINVILLE :

Bon. Ça c'est fait pour le conseil de la science et de la technologie.

2445 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Oui, je le connais, je suis membre du conseil.

M. CLAUDE RAINVILLE :

2450 Bon, félicitations.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2455 Donnez-moi le titre du document?

M. CLAUDE RAINVILLE :

2460 C'est OGM et alimentation humaine.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2465 Et alimentation humaine, bon. Alors, au ministère de l'Agriculture, est-ce que vous connaissez ce rapport produit par le Conseil de la science et de la technologie sur OGM et alimentation humaine?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

2470 Je ne pourrais pas parler pour l'ensemble des gens du Ministère. Moi personnellement, je ne l'ai pas lu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2475 Vous ne l'avez pas lu. On ne vous demandera pas vos comités de lecture.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Je parlais bien de moi.

2480 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Oui, très bien. Dites-moi, est-ce qu'il y a des OGM, donc des organismes génétiquement modifiés, qui sont utilisés dans l'alimentation du porc?

2485 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Le maïs-grain, c'est une culture qu'il y a une certaine partie en culture transgénique et ça fait partie de l'alimentation du porc, oui. Dans quelle proportion le porc en reçoit? Je ne pourrais pas vous répondre.

2490

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k. Mais il y en a dans son alimentation?

2495 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

C'est possible, oui.

2500 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Bon. Il y a du colza aussi, il y en a dans son alimentation?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

2505 C'est du soya ça, le colza?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Du soya.

2510

MME HÉLÈNE BRASSARD :

C'est le soya, oui.

2515 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Du soya, oui.

2520

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Oui. Oui.

2525 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

2530

Je ne sais pas si ma question devrait s'adresser à madame Fortin ou à madame Brassard. Est-ce qu'il y a, au Canada et au Québec, des restrictions à l'utilisation du maïs génétiquement modifié? S'agit-il d'un produit dont la consommation est autorisée?

2535 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Je vous répondrais que, probablement que ce serait peut-être intéressant de parler à la personne qui s'occupe de la direction qui traite des OGM au Ministère. On pourrait essayer de la contacter demain et puis l'avoir pour faire le point là-dessus dans le détail. Je pense que ce serait la réponse. Il aurait probablement plus toutes les réponses là-dessus que moi.

2540

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait intéressant, madame Brassard, de le faire. Maintenant, est-ce que monsieur Rainville va être ici demain?

2545

M. CLAUDE RAINVILLE :

Oui, et puis je vais émettre différentes opinions si vous voulez, parce que...

2550

LA PRÉSIDENTE :

Non, c'est pas le moment d'émettre des opinions.

2555 **M. CLAUDE RAINVILLE :**

Non non, pour demain. Pour demain, ne soyez pas inquiète, je vais revenir à la charge demain. Mais je veux dire, à un moment donné, c'est un non sens quand vous voyez des responsables, des fonctionnaires, qui ne sont pas plus en mesure...

2560

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur...

2565

M. CLAUDE RAINVILLE :

Je reviendrai demain.

2570 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Brassard n'a pas l'information, c'est honnête de sa part de dire qu'elle ne l'a pas et qu'elle va aller chercher la personne qui est en mesure de nous la fournir.

2575 Elle est porte-parole d'un Ministère, mais elle n'a pas la prétention de tout savoir. Alors, ça, il faut faire la distinction entre les choses et madame Brassard s'est engagée à faire venir, devant la Commission, la personne ou à la contacter par téléphone, on peut se parler par téléphone dans cette salle, vous allez bien entendre les échanges, et je pense que c'est une réponse qui est correcte.

2580

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2585 Je vous rappellerai que cette question-là a été posée à Montréal par un représentant de Green Peace, rappelez-vous. Alors, on pourra revoir les transcripts et, dans la question, quand on aura votre expert, l'autre question que nous devons lui demander c'est est-ce qu'il y a de la production de porc OGM au Québec? Non pas uniquement des OGM dans son alimentation, mais est-ce qu'il y a du porc génétiquement modifié, qui est produit et mis en marché? Correct?

2590

MME HÉLÈNE BRASSARD :

On me répond, en arrière de moi, que la réponse à cette question-là c'est non.

2595 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

2600

Alors, quand madame Brassard le sait, elle le dit. C'est, on vient d'en avoir la démonstration.

2605 Alors, je vous remercie, monsieur Rainville, puis je vous invite à être là demain, parce que demain vous aurez...

M. CLAUDE RAINVILLE :

D'ailleurs, je n'ai pas compris la dernière, vous avez dit non?

2610

LA PRÉSIDENTE :

C'était par rapport, est-ce qu'il y a des porcs transgéniques?

2615 **M. CLAUDE RAINVILLE :**

Ah! transgéniques?

LA PRÉSIDENTE :

2620

Oui.

M. CLAUDE RAINVILLE :

2625

Mais ils mangent probablement des produits transgéniques ou des produits...

LA PRÉSIDENTE :

2630

Ah! oui oui, mais...

M. CLAUDE RAINVILLE :

Comprenez-vous?

2635

LA PRÉSIDENTE :

Ça, ça va...

M. CLAUDE RAINVILLE :

2640

Mais des produits transgéniques, c'est sûr qu'ils en mangent.

LA PRÉSIDENTE :

2645

Mais monsieur Beauchamp a posé la question par rapport des porcs qui sont produits?

M. CLAUDE RAINVILLE :

2650

Ah! non, qui sont produits, non non, c'est sûr.

LA PRÉSIDENTE :

Des porcs transgéniques qui sont produits?

2655

M. CLAUDE RAINVILLE :

2660 Non, c'est sûr, le porc comme tel là. En passant, monsieur Beauchamp, je suis membre avant-gardiste de Green Peace si vous voulez, et puis je suis impliqué dans différents comités si vous voulez, comme le CREDIL, et puis j'appuie l'Union paysanne si vous voulez.

Je vous remercie pour...

LA PRÉSIDENTE :

2665 C'est ce que vous viendrez nous dire lorsque nous viendrons recueillir votre opinion, monsieur Rainville. Je vous remercie d'avoir participé.

2670 Monsieur John Burcombe du Mouvement Au courant et également membre de l'Union paysanne.

M. JOHN BURCOMBE :

2675 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Burcombe.

2680 **M. JOHN BURCOMBE :**

2685 Madame la Présidente. Moi, ce serait probablement des questions qui n'auront pas de réponse ce soir, mais c'est comme des questions préalables à votre visite à Montréal la semaine prochaine.

J'étais présent quand on a parlé un peu de l'utilisation des antibiotiques dans la production porcine, mais je ne sais pas si ça a été traité plus profondément par la suite, mais sinon, j'espère qu'on traitera ça en profondeur à Montréal.

2690 Par exemple, c'est quels produits qui sont utilisés et toute la question de posologie ou de l'utilisation, dans la moulée, de ces antibiotiques. J'aimerais qu'on précise comment et quand on a décidé d'utiliser des antibiotiques. Est-ce que c'est quelque chose qui est incorporé tout le temps dans la moulée ou est-ce que c'est seulement quand il y a des problèmes quelconques, des maladies quelconques?

2695 On a parlé du fait que cette utilisation est réglée par les vétérinaires, mais comment c'est réglé? Comment un vétérinaire détermine-t-il quels produits à utiliser et pour quelle période de temps? Et c'est quoi les assurances qu'on a que cette utilisation n'est pas néfaste pour la santé de ceux qui mangent la viande ainsi produite?

2700

Alors, ça c'est une question que, je pense, qu'on n'aura pas de réponse ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

2705 Je peux vous dire, monsieur Burcombe, qu'on a traité de cette question, c'est à Alma, si je me rappelle bien, qu'on avait à traiter, est-ce que c'est ça, ou à Saint-Hilarion. On a traité de cette question, si je me rappelle bien, madame Brassard. Oui. Donc, déjà vous avez certaines réponses, mais quand même, on a pris note, et vous souhaitez qu'on en traite, dans le fond, la semaine prochaine, lorsqu'on sera à Montréal?

2710

M. JOHN BURCOMBE :

En effet.

2715

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, on a pris note et on reviendra sur cette question avec le ministère de l'Agriculture.

2720

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord. Et une autre question d'ordre général. On parle beaucoup de divers plans, politiques, programmes, alors il y a longtemps, il y a le Rapport Lacoste qui est sorti, je crois que c'était en '92, monsieur Beauchamp peut me corriger.

2725

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

'87 déjà.

2730

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2735

Je suis un autre signataire de ça aussi.

M. JOHN BURCOMBE :

2740

D'accord. Alors, une des recommandations était qu'il y aura une évaluation environnementale de tous ces plans, programmes et politiques. Maintenant, on parle plutôt d'évaluation environnementale stratégique. Alors, ma question est quand aurons-nous ce type d'évaluation au Québec?

2745

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin, est-ce qu'on en fait de l'évaluation environnementale stratégique au Ministère actuellement?

2750

M. PIERRE FORTIN :

Un instant.

2755

LA PRÉSIDENTE :

Je vous en prie.

M. PIERRE FORTIN :

2760

Écoutez, on a une direction de l'évaluation des, évaluation environnementale des projets. C'est une direction qu'on a parlé un peu lorsqu'on a discuté du projet de Murdochville, entre autres.

2765

Donc, quand il y a des projets qui sont supérieurs à 600 unités animales sur la base liquide, 1000 unités animales sur la base de fumiers solides, ces projets-là sont soumis à des études d'impact environnemental avec des audiences.

LA PRÉSIDENTE :

2770

Mais je pense que la question de monsieur Burcombe c'est, ça va au-delà de ça. Ça c'est l'évaluation environnementale qui est faite en vertu de l'article 31.3 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement, ou qui pourrait être faite en vertu de l'article 6.3, mais monsieur, ce que monsieur Burcombe souhaite savoir c'est est-ce que, comme il disait, on parle beaucoup d'évaluation de programmes, d'évaluation de politiques. Est-ce que, au ministère de l'Environnement, on évalue, on fait de l'évaluation des programmes ou des mesures ou des règlements que vous mettez en place pour protéger l'environnement, puisque c'est une bonne partie de votre mission?

2775

2780

Alors, est-ce que vous en faites de l'évaluation dite stratégique de vos programmes?

M. PIERRE FORTIN :

2785

Moi je dirais que le nouveau règlement qu'on a mis en place, il est prévu d'en faire plus qu'une. Il est prévu de faire une évaluation stratégique de ce, de la mise en oeuvre de ce programme-là en 2005.

2790

C'est-à-dire que, la semaine prochaine à Montréal, on est supposé de discuter des indicateurs environnementaux qu'on met de l'avant pour mesurer, contrôler. Donc, c'est basé sur la pression, état, pression et réponse, donc une méthodologie quand même assez précise en

termes d'évaluation environnementale. Et ces indicateurs-là vont être mesurés et, en 2005, on a l'obligation de faire un bilan pour savoir si le règlement a été dans le sens des objectifs environnementaux qu'on s'est fixés.

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Bon, vous prévoyez le faire dans le cadre de ce nouveau règlement et on traitera, effectivement, la semaine prochaine, à Montréal, des indicateurs que vous comptez mettre en place.

2800

Mais vous avez d'autres programmes au Ministère, vous avez d'autres règlements, est-ce que vous faites, au Ministère, de l'évaluation stratégique de ces programmes ou des politiques mises en place?

2805 **M. PIERRE FORTIN :**

On a mis en place, dernièrement, un comité sur le développement durable. Donc, lui a à faire une certaine évaluation de certains programmes ou de, je dirais de certains règlements parce que, au Ministère, on n'a pas beaucoup de programmes. Les programmes qu'on a c'est, exemple, le programme d'aide pour la réalisation de mémoires dans le cadre du BAPE, ça c'est un petit programme, mais je veux dire ce n'est pas, on n'évaluera pas ça. Parce qu'on n'a pas de sous de rattachés...

2810

LA PRÉSIDENTE :

2815

Mais vous avez des politiques.

M. PIERRE FORTIN :

2820

Mais on a des politiques. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

2825

La politique des bassins ver..., des...

M. PIERRE FORTIN :

Oui, on a... Donc, comme je vous disais...

2830

LA PRÉSIDENTE :

... voyons, des...

2835

M. PIERRE FORTIN :

Comme je vous disais, pour le règlement, on a...

2840 **LA PRÉSIDENTE :**

... des rives et des cours d'eau là?

M. PIERRE FORTIN :

2845

... on a une évaluation qui...

LA PRÉSIDENTE :

2850

... de protection des rives et des cours d'eau, voilà?

M. PIERRE FORTIN :

2855

Pour le règlement, on a une évaluation qui est faite. Pour les autres règlements, on a un comité sur le développement durable, dans lequel il se positionne. Et, au Ministère, on a une planification stratégique de la mise en oeuvre de plusieurs politiques, de plusieurs règlements.

L'exemple le plus éloquent c'est la mise en oeuvre de la politique nationale de l'eau, qui ressort, finalement, de ces réflexions-là.

2860

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp, vous vouliez intervenir?

2865

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui. Je voudrais savoir, au fond, ce que monsieur Burcombe vise à travers ça, on pourra demander que quelqu'un de la direction vienne expliquer les stratégies du Ministère, mais qu'est-ce que vous voulez en particulier sur ça?

2870

M. JOHN BURCOMBE :

Premièrement, si je comprends bien, la première partie de la réponse de monsieur Fortin était concernant le suivi. Alors, je ne parle pas de suivi. On peut faire le suivi par la suite. Qu'est-ce que je parle c'est de l'examen préalable.

2875

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Préalable.

2880

M. JOHN BURCOMBE :

2885 Si vous faites une évaluation environnementale avant d'instaurer le plan, pas pour regarder comment ça marche par la suite? Il faut faire l'évaluation avant d'instaurer le plan, pour voir est-ce qu'il y aura des impacts environnementaux qui peuvent nuire à ce qu'on vise à faire?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2890 Au fond, c'est une demande qui avait été faite dans la Commission Lacoste et c'est une chose qui est bien discutée dans les, dans le milieu environnemental. Est-ce que vous le désirez, sur quoi en particulier? Est-ce que vous le désirez sur un objet en particulier?

M. JOHN BURCOMBE :

2895 Oui, c'est que, c'est seulement, ce n'est pas seulement les plans et les politiques et programmes du ministère de l'Environnement, mais c'est tous les plans du gouvernement, tous les programmes du gouvernement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2900 C'est ça.

M. JOHN BURCOMBE :

2905 Et j'aimerais en particulier qu'il y aura éventuellement des, ces évaluations sur tous les plans, mais je me demande en particulier, est-ce qu'il y a eu une évaluation environnementale ou une évaluation quelconque sur le plan du doublement des exportations agroalimentaires, du MAPAQ?

2910 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

O.k. C'est parce qu'il l'adresse au ministère de l'Environnement, mais je vais aller voir au milieu, au niveau du ministère de l'Agriculture. Est-ce que vous avez fait ce genre d'évaluation stratégique de l'impact du doublement de l'exportation?

2915

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Non, au niveau de l'environnement, à ma connaissance, non.

2920 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Au niveau global non plus?

2925

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Non.

2930 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Non. Est-ce que le Ministère l'a fait? Est-ce que le ministère de l'Environnement a fait une évaluation ou entend faire une évaluation stratégique, ce qu'on appelle une évaluation stratégique, de l'effet du doublement de l'exportation?

2935

M. PIERRE FORTIN :

On a réalisé, l'année dernière, à peu près, approximativement à la même époque, une étude d'évaluation d'impact environnemental, avec certains impacts économiques pour lesquels on avait de l'information pour une modification réglementaire au RRPOA. Et, par la, ça c'était pour éclairer le gouvernement pour qu'il puisse prendre des décisions.

2940

Par la suite, il y a eu un comité qui a été formé, en production porcine, et on a ajusté les modifications réglementaires pour sortir le nouveau règlement, le REA comme tel, et cette étude-là n'a pas été remise à jour.

2945

Et, dernièrement, on a reçu, de la part de la Commission, une demande explicite concernant l'ensemble des évaluations d'impacts, et le Ministère est en train de regarder comment, qu'est-ce qui peut répondre à court et moyen terme, parce que ça nécessite une étude d'envergure, et on nous l'a démontré, je crois au Saguenay, par monsieur Villeneuve, de l'Université du Québec à Rimouski, concernant...

2950

LA PRÉSIDENTE :

À Chicoutimi.

2955

M. PIERRE FORTIN :

À Chicoutimi, excusez. ... et lui, et bien il a démontré que, finalement, de réaliser une étude d'impact environnemental c'était très très très complexe, très très très coûteux, et ça prenait beaucoup beaucoup de temps, et ça n'avait pratiquement pas été réalisé dans, ailleurs dans le monde.

2960

Donc, on est en train de regarder, nous, suite à la demande de la Commission, comment mettre à jour l'étude qu'on avait réalisée, quelles données sont disponibles et pourquoi, répondre aussi pourquoi, dans tel cas et tel cas, c'est pratiquement impossible de répondre à la question?

2965

Donc, on est en train de décortiquer, de se faire un plan de travail et de faire l'évaluation. Et, d'ailleurs, quand on parle d'évaluation environnementale, c'est un peu ce qu'on fait là présentement, dans le cadre de la Commission, pour essayer d'avoir des réponses, parce qu'il y

2970

a une problématique, puis c'est pour ça qu'il y a un temps d'arrêt, pour se donner le temps de faire, de bien faire les choses.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2975

Deux choses à ce moment-là. Évidemment, si vous avez une étude que vous avez déjà faite pour le gouvernement, dans la mesure où elle peut, qu'elle n'est pas trop liée à la confidentialité gouvernementale, vous pouvez déjà nous l'avancer, ça fera, ça améliorera la documentation de la présente audience. Et, évidemment, comme on vous a aussi posé la

2980

question de manière plus formelle, la réponse à cette question va amener un certain nombre d'éléments.

Monsieur Burcombe, il est sûr que l'exercice qu'on fait est en partie une certaine évaluation stratégique, mais ça pourrait être intéressant, monsieur Fortin, la semaine prochaine, quand on viendra à Montréal, s'il pouvait y avoir comme réponse plus formelle du Ministère sur la question soulevée par monsieur Burcombe sur l'évaluation stratégique environnementale, si

2985

quelqu'un de la direction des études environnementales pouvait venir un peu expliquer la stratégie du Ministère là-dessus.

C'est une demande récurrente qui vient souvent, qui fait partie de la littérature et de la discussion, qui remonte au Rapport Lacoste au moins. Alors, on pourra un petit peu savoir là et voir quelle est la conception que le Ministère a d'un semblable exercice à l'intérieur du présent exercice. Ça va?

2990

2995

M. PIERRE FORTIN :

Ça va me faire plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

3000

Ça va, monsieur Burcombe? Merci.

M. JOHN BURCOMBE :

3005

Merci, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va faire une pause d'à peu près 5 à 10 minutes, question de se délasser un peu les jambes, et on revient avec les intervenants suivants. Merci.

3010

Suspension de l'audience

3015

Reprise de l'audience

LA PRÉSIDENTE :

3 0 2 0 Alors, s'il vous plaît, j'invite maintenant monsieur Pierre Masse à s'avancer. Juste un instant, monsieur Masse, on va essayer d'avoir le silence dans la salle. Alors, s'il vous plaît, est-ce qu'on peut garder le silence, on va reprendre la séance. Je vous remercie.

 Monsieur Masse.

3 0 2 5

M. PIERRE MASSE :

 Bonsoir, madame.

3 0 3 0

LA PRÉSIDENTE :

 Bonsoir.

M. PIERRE MASSE :

3 0 3 5

 On a entendu parler, entre autres, de l'état des cours d'eau de notre région ce soir. Ce que j'ai entendu c'est que, de façon, dans l'ensemble, l'état des cours d'eau est mauvais ou son état de santé est mauvais, ou même très mauvais, pour la majorité d'entre eux. Il m'a semblé également comprendre qu'on connaît cette situation depuis les années '80, il me semble que j'ai
3 0 4 0 compris ça.

 Alors, ma question c'est qu'est-ce que l'on prévoit faire pour améliorer la condition de nos cours d'eau?

3 0 4 5

LA PRÉSIDENTE :

 Alors, j'irais du côté du ministère de l'Environnement, monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3 0 5 0

 Regardez, je vais débiter une réponse et je vais demander à monsieur Simoneau de compléter, parce que c'est un expert là-dedans. Mais je pourrais vous dire, d'entrée de jeu, que l'application de nos règlements sur principalement, parce que là on est en production porcine et on parle notamment du REA, avec les mesures de contrôle qu'on veut se donner, on va être en
3 0 5 5 mesure de contrôler et d'apporter une amélioration sensible de la qualité de nos cours d'eau, par nos mesures réglementaires, par nos objectifs environnementaux qu'on poursuit.

 Je voudrais, peut-être que monsieur Simoneau pourrait compléter.

3 0 6 0

M. MARC SIMONEAU :

3 0 6 5 Oui. Juste vous mentionner qu'on surveille la qualité de l'eau dans la Rivière L'Assomption et dans les bassins avoisinants depuis plusieurs années déjà et on a des séries de données qui datent depuis le début, je dirais la fin des années '70.

3 0 7 0 Donc, au fil des 20 dernières années, dans le bassin, dans la région, il y a eu beaucoup de travaux d'assainissement urbain. Donc, ça a été probablement les cibles ponctuelles qui ont été les plus ciblés, touchés.

Au cours des dernières années, il y a eu une foule de mesures qui ont touché le bassin de la Rivière L'Assomption en particulier. On a vu précédemment, on a présenté, en Montérégie, l'exemple de la Rivière L'Achigan, on pourra peut-être y revenir demain.

3 0 7 5 Donc, il y a eu une foule de mesures qui ont été mises de l'avant, mais c'est sûr que la qualité de l'eau s'est quand même améliorée au fil des années, mais on est encore à des niveaux de concentration, pour les principaux polluants conventionnels, qui dépassent toujours des critères de qualité, ne serait-ce que le cas du phosphore.

3 0 8 0 Donc, il y a eu, pour l'essentiel, tous les travaux d'assainissement urbain sont nettement complétés dans le bassin de la Rivière L'Assomption et les bassins avoisinants. La dernière station d'importance est celle de Joliette.

3 0 8 5 Donc, maintenant, ce qu'il reste à aller chercher dans la plupart des cours d'eau dont on a vu la qualité de l'eau ce soir, ce sont de petits cours d'eau très souvent dans la zone agricole du bassin versant. Donc, c'est beaucoup des sources de pollution diffuse qui sont impliquées dans cette pollution-là, et ça implique également la gestion des fumiers dans beaucoup de cas.

3 0 9 0 On a beaucoup amélioré l'entreposage des fumiers au cours des dernières années, il y a eu de grands efforts déployés de ce côté-là. Maintenant, on en est rendu à toucher, je pense, encore les épandages, d'essayer de trouver un équilibre entre les épandages qui sont faits sur les parcelles cultivées et les besoins des plantes.

3 0 9 5 Il ne faut pas oublier que, au cours des 20 dernières années, il y a eu des épandages massifs qui ont eu lieu sur les terres, dans ces régions, et que les sols portent encore des traces de tout ça. Donc, il y a eu des sols, au fil des années, qui ont subi des enrichissements importants.

3 1 0 0 Donc, ce n'est pas à la suite de 3 ou 4 années de changement de pratiques et d'amélioration au niveau des pratiques qu'on va effacer nécessairement l'historique du bassin versant.

3 1 0 5 Donc, des travaux d'assainissement ont été faits, on a touché des cibles urbaines, les principales sources industrielles également. Maintenant, on en est rendu à peaufiner tout ça et à voir dans quelle mesure on peut maintenant venir à bout de la pollution diffuse. Ce n'est pas un

type de pollution qui est facile à traiter et ça va prendre du temps avant que tout ça puisse éventuellement s'améliorer à nouveau.

3110 Mais la tendance est établie et partout on a vu, où les données permettaient de faire des séries temporelles, donc de suivre l'évolution dans le temps des données, on assiste à des diminutions au niveau des concentrations des principaux polluants conventionnels. Donc, la tendance à la baisse est confirmée pour la plupart des cours d'eau.

3115 Maintenant, tout n'est pas parfait, il reste encore des sections où on doit travailler encore, mais là les travaux sont déjà en cours, mais ça va être du travail de longue haleine.

LA PRÉSIDENTE :

3120 Est-ce que, monsieur Simoneau, est-ce qu'on peut avoir une idée dès maintenant de l'impact qu'aura le règlement sur les exploitations agricoles sur la qualité des cours d'eau dans la région? Particulièrement, on a vu à Saint-Hyacinthe, lorsque vous nous avez fait une présentation de, c'était L'Achigan je crois, la Rivière L'Achigan...

M. MARC SIMONEAU :

3125 Rivière L'Achigan, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3130 ... on voyait qu'il y avait, à la suite de certaines mesures, de mesures qui avaient été appliquées pour assainir, particulièrement l'entreposage des fumiers, on a vu qu'il y avait une nette régression de la présence de phosphore dans l'eau. On a vu, par la suite, que, avec des mesures d'assainissement des eaux, mais plus les eaux de provenance urbaine, qu'il y avait une légère régression.

3135 Mais là, avec le REA, le nouveau REA qui va s'appliquer, est-ce qu'on peut penser qu'on va avoir des résultats rapidement des effets de l'application de ce nouveau règlement ou si...

M. MARC SIMONEAU :

3140 Rapidement? Tout est relatif. Il faut penser qu'un des principaux avantages du nouveau règlement c'est qu'on va vraiment viser l'application des PAEF, donc des plans agroenvironnementaux de fertilisation. On va travailler sur la base des fermes et donc on va viser de plus en plus à établir une espèce d'équilibre entre les applications d'engrais de ferme et les besoins des cultures.

3145 Donc, dans la mesure où on pourra tendre vers ça le plus rapidement possible, je pense que le scénario d'amélioration de la qualité de l'eau, même si c'est du long terme, on peut penser qu'on sera plus rapide à observer les résultats.

3150

3155 Mais là c'est tout ce, c'est le défi, finalement, c'est de tendre vers l'équilibre entre les
épandages et également toute la question des engrais minéraux aussi. On parle beaucoup de
surplus d'engrais de ferme, mais chaque fois qu'on détermine des municipalités en surplus et,
comme on l'a fait tout récemment dans le dernier règlement, on le fait surtout sur la base des
engrais de ferme, alors qu'il y a également beaucoup d'engrais minéraux qui sont toujours
utilisés au Québec.

3160 Donc, c'est sûr qu'il faudra travailler sur les 2 tableaux, optimiser l'utilisation qu'on fait des
engrais de ferme, mais également voir dans quelle mesure on peut réduire l'usage des engrais
minéraux.

3165 Donc, c'est beaucoup de choses à suivre, mais un des principaux avantages du REA
c'est qu'on va tendre de plus en plus vers l'application des PAEF et vers la notion d'équilibre
entre les épandages, les besoins des cultures et ce qu'on étend pour combler ces besoins.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp, vous aviez une question, ça va? Ça va, monsieur?

3170 **M. PIERRE MASSE :**

Oui. Ma deuxième question, si je comprends bien, les démarches et le règlement qui
s'en vient sous-entend qu'il y aura d'autres intervenants que le ministère de l'Environnement qui
vont être impliqués, j'imagine.

3175 J'ai cru comprendre qu'il y avait également des actions qui étaient faites par, entre
autres, le ministère de l'Agriculture. Est-ce qu'il y a des projets où on a fait des actions
concertées entre le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture, d'autres acteurs
également, pour tenter justement d'améliorer la condition des cours d'eau? Est-ce qu'il y en a de
ça?

LA PRÉSIDENTE :

Je serais tentée d'aller tout de suite à monsieur Simoneau ou à monsieur Robert.

3185 **M. PIERRE FORTIN :**

Je...

3190 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou monsieur Fortin.

3195

M. PIERRE FORTIN :

3200 Oui, et puis je demanderais à mes collègues de compléter. Une action concertée, il y a eu un forum des décideurs. Il y a eu 2 forums des décideurs dans lesquels il y avait ce qu'on a appelé l'environnement valorisé, qui regroupe l'ensemble des intervenants, qui s'est donné un plan d'action assez concret.

3205 Une de ces actions-là c'était de doubler la production porcine et, là-dedans, il y avait, on avait prévu un certain nombre de choses à réaliser, notamment sur, notamment, tantôt on parlait de l'évaluation environnementale, donc il y avait des scénarios à réaliser du côté du ministère de l'Agriculture, et on attendait ces scénarios-là pour faire une certaine planification.

LA PRÉSIDENTE :

3210 Mais la question de monsieur porte beaucoup sur la qualité des cours d'eau et, en fait, ce qu'il cherche à savoir c'est est-ce qu'il y a des actions concertées qui sont faites entre le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé ou autres, pour essayer d'améliorer encore la qualité des eaux?

3215 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3220 Il y a des efforts qui ont été faits, mais est-ce qu'on a encore des gestes concertés qui se font?

M. PIERRE FORTIN :

3225 Il y a des, oui, mais je vais continuer, puis je vais... Il y a un COPLA, c'est-à-dire un comité permanent de liaison agricole, en tout cas, qui réunit le ministère de l'Agriculture, l'Union des Producteurs agricoles, le ministère de l'Environnement, pour échanger sur des problématiques agroenvironnementales.

3230 Il y a des, du côté des Affaires, pas des Affaires municipales, mais du côté du secteur municipal, il y a un COPLM, donc c'est le pendant, mais avec le ministère des Affaires municipales et des intervenants concernés.

3235 Il y a des différents comités de concertation qu'on a tenus. La table de concertation agricole, notamment, qui regroupe l'ensemble des intervenants agroenvironnementaux, donc ça regroupe l'UQCN, ça regroupe l'Ordre des Agronomes, ça regroupe le ministère de la Santé et caetera et caetera.

3240

LA PRÉSIDENTE :

Et tous ces comités ont pour objectif d'améliorer la qualité des eaux dans la région, c'est un peu ça?

3245

M. PIERRE FORTIN :

Oui, parce que...

3250

LA PRÉSIDENTE :

Parce monsieur se préoccupe de la situation de la région.

M. PIERRE FORTIN :

3255

Oui, parce qu'on met toujours la problématique environnementale sur, comme sujet et comme, et on essaie de trouver des solutions qu'il faut pour aller de l'avant.

LA PRÉSIDENTE :

3260

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

3265

Vous avez beaucoup parlé de collaboration au niveau national. Pourriez-vous, vous ou d'autres, nous commenter ce dont on a entendu parler dans beaucoup de régions, c'est-à-dire des tables de concertation régionales de même que les comités de bassins versants, est-ce que ce ne sont pas des comités sur lesquels on retrouve les gens de l'Environnement, de l'Agriculture, l'UPA et caetera? Alors, je pense qu'il est important de savoir, beaucoup au-delà de ce qui se passe au niveau national, comment les choses se passent au niveau régional?

3270

M. PIERRE FORTIN :

On y allait. Donc, je vais demander à monsieur Robert, puis après ça monsieur Simoneau, sur les autres.

3275

M. PIERRE ROBERT :

C'est ça. Mon expérience d'une dizaine de mois dans la région, ça fait 10 mois que je suis arrivé comme directeur régional, en fait, je vous disais tantôt dans ma présentation qu'on a mis sur pied, on vient tout juste de mettre sur pied un comité de, une espèce de comité de concertation pour la mise en oeuvre du règlement sur les exploitations agricoles, avec la Fédération de l'Union des Producteurs agricoles de Lanaudière.

3280

3285

Maintenant, c'est ça, on a mis sur pied ce comité-là et on compte faire participer d'autres

groupes, notamment d'autres ministères et d'associer d'autres personnes ou d'autres groupes, comme les clubs agroenvironnementaux notamment, d'autres ministères aussi.

3290 Donc, c'est une table de concertation régionale pour la mise en oeuvre de ce règlement-là, puis aussi de l'avancement, en fait, la mise en oeuvre pour le bénéfice de l'environnement.

3295 D'autre part, on participe aussi à d'autres tables régionales, avec des collègues du MAPAQ et, aussi, on est impliqué dans l'organisme de gestion de bassins versants qui existe dans le bassin versant de Lanaudière, qui est un des plus anciens, d'ailleurs, comité de bassin versant, qui est celui de la CARA qui, on travaille en association étroite avec eux à l'amélioration de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la Rivière L'Assomption, déjà depuis plusieurs années.

3300 Donc, il existe un lieu de concertation. La CARA est un organisme qui regroupe, en fait, les gens du milieu économique, milieu politique, milieu municipal, des agriculteurs aussi. Donc, il y a une participation quand même qui est assez, un éventail assez important de représentations dans ce comité de bassin versant-là, et nous y participons.

3305 Alors, je vais passer la parole à mon collègue, qui pourra ajouter d'autres informations.

M. MARC SIMONEAU :

3310 Tout ce que je peux mentionner pour ajouter c'est que je travaille pour la direction du ministère de l'Environnement qui s'occupe du suivi de l'état de l'environnement et notre mission à nous c'est d'acquérir des données sur l'état des cours d'eau, analyser les données, de les interpréter, et d'en faire état auprès du public et des preneurs de décisions.

3315 Donc, on va travailler de plus en plus, au cours des prochains mois et des prochaines années, avec des comités de bassins, parce qu'ils auront, les 25 comités qui ont été désignés par le ministère de l'Environnement, auront à publier un plan directeur de l'eau. Donc, on va travailler en étroite collaboration avec tous les comités de bassins, de façon à les aider à produire ce document-là.

3320 Donc, la façon dont nous on travaille, c'est vraiment d'acquérir les données, de les rendre publiques et d'alimenter le débat autour de tout ça, et on fait beaucoup de sensibilisation avec les publications qu'on fait. Donc, c'est un peu notre façon de garder l'intérêt et de souligner l'amélioration qu'on peut voir dans plusieurs cours d'eau.

LA PRÉSIDENTE :

3325 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3330 Vous avez, j'imagine, des tables, à partir de bassins versants, de, vous avez un, est-ce

que vous êtes capable de faire le recoupement entre la production animale et le bassin versant, en particulier? Parce que c'est des données qui marchent sur municipalités ou sur régions. Est-ce que maintenant vous êtes capable de redonner ces, de retravailler ces données-là et puis de nous les donner sur le plan du bassin versant d'une rivière?

3335

M. MARC SIMONEAU :

Dans la mesure du possible, on essaie toujours d'analyser des données en fonction des données accessoires qui existent sur les pressions qu'un cours d'eau va subir. Donc, on essaie de décortiquer l'information par bassin versant ou par sous-bassin versant.

3340

Maintenant, on fait les corrélations entre la qualité de l'eau et les pressions qu'on va rencontrer sur le bassin, dont la densité animale, les superficies en culture, les types de cultures et l'importance de certains types de cultures, comme les cultures de maïs, de soya, les cultures maraîchères. Donc, on essaie de faire des liens.

3345

Maintenant, le niveau de résolution des données qu'on a est au niveau de la municipalité, parce qu'il y a toujours la confidentialité qui entoure la donnée qu'on utilise. Si bien que la plus faible résolution qu'on peut aller chercher, c'est celle de la municipalité. Mais, dans la mesure du possible, lorsqu'on fait des portraits, on essaie de bâtir ça sur la notion du bassin ou du sous-bassin, et de voir s'il y a un lien entre la qualité de l'eau et les densités animales, l'importance du territoire agricole. Donc, ce sont des preuves circonstancielle de lieu si on veut. On regarde les forces en présence, la qualité de l'eau, et c'est ce qui nous permet de voir souvent des liens qui existent.

3350

3355

D'ailleurs, le lien entre la richesse des sols des bassins versants et la qualité de l'eau a été établi dernièrement, c'est connu dans le domaine de la littérature scientifique, mais au Québec on a mis en relation, qu'il y avait une relation très forte entre la richesse des sols des bassins versants et la qualité des cours d'eau.

3360

Donc, c'est toutes des données qu'on va chercher. Malheureusement, on ne peut pas isoler la fraction production porcine et faire, à moins qu'un bassin versant ne contiendrait que les effectifs de production de porc, il est très difficile pour nous de séparer la provenance d'un atome d'azote, qu'il provienne de source urbaine, industrielle ou agricole. Nous, ce qu'on mesure c'est le résiduel, c'est la totalité de tout ce qu'un cours d'eau va véhiculer comme contaminants, comme polluants.

3365

On fait des bilans de charge, mais on ne peut pas associer une pratique unique, comme la production porcine, avec la qualité de l'eau. Sauf que, il y a une corrélation qui existe par contre entre le nombre total d'unités animales dans une région donnée et le nombre total d'unités de porc.

3370

Très souvent des régions au Québec, qui ont beaucoup d'unités animales, vont très souvent avoir une forte densité d'unités de porc. Donc, dans certains bassins, comme la Rivière Yamaska, les tributaires de la Rivière L'Assomption ou la Rivière Chaudière, on peut établir ce

3375

genre de constats-là, mais il y a des limites entre les données accessoires qu'on utilise pour interpréter la qualité de l'eau. On fait du mieux qu'on peut avec les données qu'on a entre les mains.

3380 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur?

M. PIERRE MASSE :

3385

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3390

Je vous remercie beaucoup. Monsieur Jean-Paul Boisclair.

M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :

3395

Bonsoir, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

3400

M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :

3405

Ma première question c'est, on va appeler les choses comme elles sont, c'est le purin de porc. Actuellement, on étend du purin, puis moi je voudrais savoir comment c'est géré ça, le purin, quand c'est étendu par le producteur? Lui, quoi, il vide sa fosse dans son champ, c'est ça, ou comment? Comment c'est géré?

LA PRÉSIDENTE :

3410

Alors, est-ce que je vais du côté de l'Agriculture?

M. MARCEL TREMBLAY :

3415

C'est géré par un plan de fertilisation qui détermine les doses d'épandage en fonction des besoins des plantes.

LA PRÉSIDENTE :

3420

Donc, on pourrait peut-être être un petit peu plus clair pour monsieur, qui n'a pas assisté à toutes nos, nécessairement à toutes nos séances. Donc, vous avez un producteur de porc qui a, qui, bien sûr, a des déjections animales qu'il place dans une fosse et un agronome va passer

au cours, avant la saison de fertilisation et il va déterminer un plan de fertilisation agroenvironnementale.

Est-ce qu'on peut expliquer un peu le processus à monsieur, parce que...

3425

M. MARCEL TREMBLAY :

Dans la région, les producteurs sont proactifs en termes d'environnement depuis quelques années et investissent beaucoup d'efforts et d'argent pour respecter les règles environnementales, et on a mis, il a été mis en place, avec les producteurs, des clubs agroenvironnementaux, dans lesquels les producteurs paient une partie du coût d'un conseiller agricole qui détermine les volumes totaux de lisier qu'ils ont à gérer et les superficies des cultures qu'ils ont. Et, en fonction de ça, ils sont capables d'établir, à partir d'analyses des lisiers, les quantités de fertilisant à épandre sur les champs, en fonction de la culture.

3430

3435

LA PRÉSIDENTE :

Mais un agriculteur, un producteur de porc n'a pas nécessairement les terres en pleine propriété. Il en a, j'imagine, en location, pour vider sa fosse, il peut avoir recours à des terres en culture en location ou autrement?

3440

M. MARCEL TREMBLAY :

Effectivement, il peut avoir des ententes d'épandage avec des gens de grandes cultures et il se fait un appariement entre les superficies sous entente d'épandage et les volumes à gérer au niveau de la fosse.

3445

LA PRÉSIDENTE :

Donc, le producteur ne peut pas prendre sa fosse et, excusez-moi, mais la transvider carrément sur le champ en culture à côté de sa fosse?

3450

M. MARCEL TREMBLAY :

Effectivement.

3455

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que vous vous voulez plus d'information, parce que?

3460

M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :

Non, je comprends que, ce qu'il dit.

3465

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

3470 **M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :**

Mais ça m'amène à ma deuxième question. Ce plan-là, il est géré par un agronome et le producteur?

3475 **M. MARCEL TREMBLAY :**

C'est un plan qui est fait par un professionnel, membre de l'Ordre des Agronomes du Québec, et qui établit le plan de fertilisation et le suivi du plan de fertilisation.

3480 **M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :**

La question qui suit c'est est-ce que, à mettre du purin année après année après année sur le même sol, quels sont les impacts sur le sol, même si le purin est bien bon là?

3485 Est-ce qu'un sol, à comparer par exemple à un lisier, un lisier liquide comparé à un fumier solide, sur litière par exemple, est-ce que, entre les deux (2), si vous aviez à choisir à mettre sur un champ un lisier liquide versus un fumier solide composté, lequel des 2 vous choisiriez?

3490 **M. MARCEL TREMBLAY :**

3495 Chacun des fumiers, les gens procèdent à une analyse du fumier ou du lisier, qui contient tant d'éléments d'azote, tant d'éléments de potasse, tant d'éléments de phosphore. Et, dépendamment des besoins des plantes, les doses sont ajustées au niveau de la fertilisation, en fonction du besoin des plantes, si c'est du maïs, si c'est du soya, si c'est des plantes fourragères, si c'est de l'horticulture et caetera.

LA PRÉSIDENTE :

3500 Ce PAF qui est préparé, il est révisé annuellement, il est révisé aux 5 ans, aux 3 ans?

M. MARCEL TREMBLAY :

3505 Il est révisé à chaque saison de culture.

LA PRÉSIDENTE :

3510 À chaque saison de culture. Donc, à chaque saison de culture, on peut revoir la dose qui sera épandue sur le champ en culture, compte tenu des besoins de la plante?

M. MARCEL TREMBLAY :

Compte tenu des plantes, exact.

3515 **M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :**

Et le sol, lui, il est bien correct avec ça, il n'y a pas de problème?

LA PRÉSIDENTE :

3520

Est-ce que, normalement, si on fait bien...

M. MARCEL TREMBLAY :

3525

Les gens...

LA PRÉSIDENTE :

3530

Monsieur...

M. MARCEL TREMBLAY :

Oui?

3535

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, monsieur Tremblay...

M. MARCEL TREMBLAY :

3540

Excusez.

LA PRÉSIDENTE :

3545

Si on fait bien notre plan de fertilisation, est-ce que, normalement, la plante va aller récupérer tout ce qui est requis et le sol...

M. MARCEL TREMBLAY :

3550

Les gens procèdent également, ce que j'ai omis de dire, à des analyses de sol.

LA PRÉSIDENTE :

3555

D'accord.

M. MARCEL TREMBLAY :

3560 Pour connaître la teneur en phosphore des sols et des ajustements du plan de fertilisation tiennent compte des analyses des fumiers et des lisiers, des analyses de sol, et il y a des recommandations agronomiques suivant le besoin des plantes pour la culture, pour que ce soit en équilibre.

LA PRÉSIDENTE :

3565 Ça va, monsieur Boisclair?

M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :

3570 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3575 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Restez-là, monsieur Boisclair, on va continuer un petit peu sur votre question.

3580 Dans le document que vous nous avez déposé, vous parlez de la saturation des échantillons de sols minéraux en phosphore dans Lanaudière. On s'aperçoit que vous avez un taux de 31% de saturation alors que, pour l'ensemble du Québec, on a un taux de 19%.

3585 Ça tend donc à démontrer qu'il en est resté pas mal ou il en reste pas mal, ou que la saturation est en train de se produire par rapport à au moins le critère phosphore dans le sol, dans la région ici.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

3590 Non. Ce que je mentionnais lors de la présentation, mais ça me fait plaisir de vous le rappeler, c'est, au niveau de la saturation, ce sont des échantillons. On ne peut, en aucun temps, généraliser ça à l'ensemble des sols de la région. Ce sont des, les quantités de superficie qui sont reliées à ces échantillons-là, nous ne les connaissons pas. C'est des échantillons qui sont faits, on reçoit les résultats.

3595 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Oui, c'est des données statistiques.

3600

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Oui.

3605 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Qui...

MME HÉLÈNE BRASSARD :

3610

Qui sont valides pour les échantillons de sol, point.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3615

Et qui ne représentent pas la région?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Pas du tout.

3620

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et pourquoi vous les comparez au Québec?

3625 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

C'est la teneur en moyenne, des échantillons de sol qui ont été recueillis au Québec, était de l'ordre de 19% si ma mémoire est bonne.

3630 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Et on ne peut pas induire de ça que...

MME HÉLÈNE BRASSARD :

3635

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3640

... la densité moyenne de saturation est plus forte dans la région de Lanaudière que dans le reste du Québec?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

3645

Quand on s'en tient aux échantillons, on parle des échantillons, point. On ne peut pas

généraliser ça à l'ensemble des sols, parce que je n'ai aucune assurance que les échantillons concernent toutes les possibilités de sols et caetera. C'est valide pour les échantillons seulement, c'est ce qu'on donne.

3650 Ce qu'on dit c'est que les échantillons de sol qui ont été évalués avaient cette teneur de phosphore-là, mais mon analyse, elle s'arrête là.

M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :

3655 Est-ce qu'il en existe des études à la grandeur de Lanaudière ou s'il y a eu rien qu'un échantillon de sol de pris quelque part, puis...

MME HÉLÈNE BRASSARD :

3660 Il y a plus qu'un échantillon.

LA PRÉSIDENTE :

3665 Il y en a plus qu'un.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Il y a plus qu'un échantillon, mais ces échantillons-là ne sont pas nécessairement là...

3670 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais à quoi vous sert la donnée?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

3675 C'est un indicateur. C'est un indicateur, point. Mais, pour l'instant...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3680 C'est intéressant, parce que ces échantillons-là, est-ce qu'ils servent de critères pour la, pour définir de l'épandage dans le cadre du PAF?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

3685 C'est l'échantillon de, le résultat qu'on obtient pour l'échantillon. Il est valide pour cette ferme-là et ça sert, oui, à déterminer, pour cette ferme-là, d'où provient l'échantillonnage, la quantité de phosphore et la quantité d'épandage qui est permise. Mais je parle de la ferme, et je m'arrête là.

3690

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3695 Oui. Alors, expliquez-moi comment un échantillonnage qui est pertinent pour une ferme, la somme de ces échantillonnages-là ne seront pas pertinents pour l'ensemble des fermes? Là, je ne suis pas capable de suivre le raisonnement là.

M. MARCEL TREMBLAY :

3700 Je pense qu'il faut faire attention. On a une grande diversité de sols dans la région. On a des sols légers qui est caractéristique dans, où on fait de la pomme de terre et du tabac, et il y a des sols plus argileux dans le sud du comté de Lanaudière. Ça fait que, dépendamment où les échantillons ont été pris, il est possible que, pour une ferme donnée, qu'on soit 19% supérieur en saturation.

3705 Donc, le plan de fertilisation va tenir compte de l'échantillonnage des sols, de l'analyse des sols de la ferme en question et l'ajustement de la fertilisation va se faire en fonction des teneurs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3710 Je comprends ça, j'essaie juste de suivre le raisonnement dans toute sa rigueur. Tous ceux qui font de l'épandage doivent avoir un plan de fertilisation?

M. MARCEL TREMBLAY :

3715 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3720 Tous ceux qui ont un plan de fertilisation doivent procéder à des relevés qui vont leur donner le niveau de saturation de leurs sols?

M. MARCEL TREMBLAY :

3725 Des analyses de sol, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3730 Mais vous n'êtes pas capable de faire la sommation de tous ceux qui font de l'épandage, vous ont donné les informations, pour faire en général que tous ceux qui font de l'épandage dans la région, finalement, ont 31% de saturation?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

3735 Les échantillons de sol qu'on reçoit, les valeurs, ça ne représente pas nécessairement

l'ensemble des analyses de sol qui sont faites à travers le Québec.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3740 Non, mais elles doivent représenter l'ensemble des échantillons de sol qui sont faits dans les terres où on épand du fumier avec un PAF?

MME HÉLÈNE BRASSARD :

3745 On ne reçoit pas, au Ministère, les résultats de la totalité des analyses de sol qui sont faites. Si je...

M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :

3750 À ce moment-là, si un fermier dépasse mettons, il est à 31% en phosphore, qu'est-ce qui se passe avec son lisier cette année-là? Est-ce qu'il en met pareil?

M. MARCEL TREMBLAY :

3755 Les analyses de lisier et de fumier déterminent la valeur en phosphore du fumier ou du lisier, et les quantités épandues correspondent à une norme de fertilisation pour le besoin des plantes. Et ça tient compte également du degré de saturation des sols en phosphore.

3760 Donc, il y a un ajustement en fonction de son sol, du lisier et de la fertilisation que la plante a besoin pour grandir.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur...

3765

M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :

Même s'il est en surplus...

3770

LA PRÉSIDENTE :

Juste un instant, on va continuer, on va essayer de comprendre. Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

3775

3780

Oui. Toujours en continuation du questionnement précédent, pour bien comprendre la situation, vous nous dites, les échantillons que l'on reçoit au Ministère ne sont pas représentatifs de l'ensemble du territoire agricole du Québec. Donc, on peut conclure que, ce que vous nous présentez, ce n'est pas l'ensemble des échantillons qui sont pris au Québec, mais seulement les échantillons que vous recevez au Ministère.

3785 Mais pourriez-vous nous dire qu'est-ce qui définit que vous recevez un échantillon au Ministère? Au fond, c'est quoi les échantillons que vous recevez et dont vous nous présentez les résultats? Et quelle relation, ces échantillons-là, ont avec l'ensemble des échantillons qui sont pris au Québec, si ce n'est pas la même chose?

3790 En d'autres termes, ce n'est pas encore clair dans l'esprit de plusieurs, et ce n'est pas clair dans mon esprit non plus, pourquoi est-ce que vous nous dites voici des échantillons, mais les échantillons, ils ne sont pas représentatifs du territoire. Bon. Vous avez besoin de nous expliquer ça, à nous et au public, mieux cette situation-là.

Donc, quels sont les échantillons dont vous nous présentez les résultats?

3795 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Vous allez devoir me donner quelques minutes pour que je parle au spécialiste de ça, ce ne sera pas long.

3800 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin peut-être, en attendant la réponse.

3805 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui. En attendant, si vous me le permettez, moi je, on aurait...

3810 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît, juste un instant. Est-ce qu'on peut garder le silence parce que je n'entends même pas ce que dit monsieur Fortin.

3815 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui. Ce que le citoyen pose comme question est très important. Moi, ce que j'aimerais c'est demander à monsieur Bouchard de venir recadrer la gestion de ferme par ferme et de préciser peut-être les limites fixées à l'agronome, le suivi qu'on fait en termes de, parce que c'est important que le, qu'on parle année après année, si on épand du fumier, on enrichit le sol, moi j'aimerais ça qu'on fixe, qu'on revienne sur le règlement et comment on va contrôler cette évolution-là du taux de saturation et de...

3820 **LA PRÉSIDENTE :**

3825 On pourra y revenir, mais peut-être avant, j'aimerais qu'on revienne sur le taux de saturation, pour ne pas perdre le propos de monsieur, la question de monsieur.

M. PIERRE FORTIN :

Merci beaucoup.

3830 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Je vais, si vous le permettez, demander à madame Raymonde Fortin de venir vous dire ce qu'on est capable de vous donner, en mesure, ce qu'on est en mesure de vous donner ce soir. Et, au besoin, on reviendra demain.

3835

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, vous allez nous expliquer la mathématique qui s'opère.

3840 **MME RAYMONDE FORTIN :**

Non, parce que c'est, je vais vous donner l'information que j'ai, parce qu'on a une personne qui traite l'information chez nous, que c'est vraiment le spécialiste, et on ne peut pas amener tout le monde, comme on le disait tout à l'heure.

3845

C'est le spécialiste qui a géré cette banque d'informations-là, qui provient d'un laboratoire seulement du Québec, parce qu'il y avait une entente spécifique, et qui a pris fin en mars dernier je pense. Donc, on ne reçoit plus de résultats d'analyses parce que, auparavant, il faut dire qu'on gérait de l'information. Maintenant, c'est le laboratoire en question, qu'on avait une entente, qui nous envoie de l'information. Et j'aimerais aussi peut-être rectifier un petit peu quelque chose.

3850

On a dit que 31% des résultats, qu'on disait qui étaient des résultats d'échantillons, ont plus grand que 10% de saturation. C'est bien important de préciser ce terme-là.

3855

Donc, pour le moment, je peux malheureusement vous dire juste ça, mais demain on pourra contacter le responsable en question et revenir sur le sujet, si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

3860

D'accord. Parce que, en fait, ce qu'on cherche à comprendre je pense ici, c'est que vous nous donnez ces taux dans chacune des régions et vous nous comparez toujours ça...

MME RAYMONDE FORTIN :

3865

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... à un taux je dirais national.

3870

MME RAYMONDE FORTIN :

Oui, oui.

3875 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui est un taux de 19%. Mais comment vous arrivez justement à établir que, sur l'ensemble du Québec, on est à 19%?

3880 **MME RAYMONDE FORTIN :**

C'est sur l'ensemble des échantillons qu'on a eus, et non plus de l'ensemble de toutes les superficies en culture au Québec. C'est ça qui est important de préciser là.

3885 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

MME RAYMONDE FORTIN :

3890

Puis on n'a pas, peut-être pas l'information aussi pointue, parce qu'on ne peut pas faire des relations statistiques aussi. C'est bien important ça.

LA PRÉSIDENTE :

3895

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

3900

Mais en sous-question, pour ne pas se mélanger plus, la donnée pour l'ensemble du Québec, est-ce que elle, que vous nous présentez, est-ce qu'elle provient de l'ensemble des laboratoires qui font des échantillons ou elle ne provient que du laboratoire qui a une entente avec vous?

3905 **MME RAYMONDE FORTIN :**

C'est toujours de la même source, du laboratoire.

M. MARIO DUMAIS :

3910

Un laboratoire?

MME RAYMONDE FORTIN :

3915

Un laboratoire.

M. MARIO DUMAIS :

Et il y en a combien de laboratoires au Québec, d'après vous?

3920

MME RAYMONDE FORTIN :

Peut-être que, je vais m'avancer, peut-être qu'il y a 6 à 7 laboratoires qui font de l'analyse.

3925

M. MARIO DUMAIS :

De l'échantillonnage.

3930

MME RAYMONDE FORTIN :

De l'analyse de sol.

3935

M. MARIO DUMAIS :

Et, par contre, un laboratoire peut ne pas être un sixième des échantillons mais...

MME RAYMONDE FORTIN :

3940

Ça peut être à un certain pourcentage plus élevé.

M. MARIO DUMAIS :

On pourrait avoir ça demain?

3945

MME RAYMONDE FORTIN :

Demain, je vais vous le dire. Je vais confirmer avec le spécialiste.

3950

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui. Parce qu'on en a déjà parlé de ça dans une session antérieure et il me semble qu'on m'avait répondu que tous les échantillons étaient retenus dans la banque. Parce que j'avais soulevé la question que ça posait un problème éthique d'autorisation, mais...

3955

MME RAYMONDE FORTIN :

Mais c'est des, c'est non nominatif là.

3960

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais il suffira qu'on voie la transcription, puis...

3965 **MME RAYMONDE FORTIN :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3970

Mais vous allez arriver avec l'information correcte.

MME RAYMONDE FORTIN :

3975

D'accord.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3980

Puis on ne se chicanera pas là-dessus. Ce qu'il faut c'est l'information correcte.

LA PRÉSIDENTE :

3985

Ce qui est important, c'est ça, c'est de bien comprendre pour ne pas, après, interpréter ces données de façon incorrecte.

Maintenant, on va, on peut peut-être demander à monsieur Bouchard de venir nous expliquer ce qui est propre au règlement.

M. SERGE BOUCHARD :

3990

Bonsoir, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3995

Bonsoir.

M. SERGE BOUCHARD :

4000

Je vais faire ma mise en garde habituelle, que je ne suis pas agronome, donc je ne prétends pas pratiquer l'agronomie, mais simplement essayer d'expliciter les notions agronomiques contenues dans le règlement.

4005

Comme monsieur Tremblay l'a mentionné tout à l'heure, le plan agroenvironnemental de fertilisation est un acte professionnel qui appartient à l'agronome. Évidemment, à partir des quantités de fertilisants produits à la ferme, donc volume, concentration. Il va déterminer la

quantité d'azote, de phosphore et de potasse à partir, bon, d'analyses de fumier et caetera. Et, parallèlement, à partir d'analyses de sol, dont on parle, il va établir qu'est-ce qu'il y a déjà dans le sol et, en tenant compte des cultures à réaliser dans chacune des parcelles, il va recommander la dose en fonction des besoins des diverses cultures.

4 0 1 0

Évidemment, le règlement laisse une marge de manoeuvre professionnelle à l'agronome pour travailler, mais vient quand même fixer des limites au-delà desquelles le milieu agronomique s'entend pour nous dire que ce n'est plus de la fertilisation, mais ça devient, entre guillemets, si vous me permettez l'expression, du **débarrassage**, donc des quantités qui outrepassent ce que, raisonnablement, on peut utiliser sur des sols.

4 0 1 5

Évidemment, la dose maximum qui peut être appliquée sur une parcelle va varier selon le type de culture. Donc, dans une culture de maïs, qui prélève plus d'éléments fertilisants, on pourra mettre des quantités plus importantes, que dans une culture de certains végétaux qui fixent directement de l'air une bonne partie de leur quantité d'azote requise, et ça va varier aussi selon la richesse du sol.

4 0 2 0

Donc, dans un sol pauvre, la dose qui pourra être, la dose limite qui pourrait être appliquée sera plus importante que dans un sol riche, l'objectif étant, sur un certain nombre d'années, de permettre d'enrichir le sol à un niveau qui est raisonnable au niveau agronomique et environnemental.

4 0 2 5

Donc, dans les sols très pauvres, la dose maximum qui pourrait être appliquée pourrait légèrement dépasser le besoin formel de la culture, mais à l'inverse, dans des sols qui sont excessivement riches, la dose limite maximum possible en vertu du règlement sera inférieure à ce que la culture peut prélever. L'objectif étant, sur un certain nombre d'années, d'amener les sols pauvres à un niveau de fertilité raisonnable et d'amener les sols trop riches vers un même niveau d'équilibre agronomique.

4 0 3 0

Évidemment, et monsieur Giroux, je pense, lors des séances à Saint-Hyacinthe, avait bien expliqué aussi toute la notion de la saturation des sols, en tenant compte de l'aluminium, donc la capacité des sols à fixer. Donc, on sait que, oui, le phosphore peut s'accumuler dans le sol, mais chaque sol, en fonction de ses caractéristiques propres, a des capacités d'accumuler le phosphore, qui diffèrent d'un sol à l'autre. Donc, les limites vont aussi tenir compte du niveau de saturation où on en est rendu.

4 0 3 5

4 0 4 0

Donc, quand on voit que des sols sont rendus en haut de 10% de saturation en phosphore, et bien c'est évident que la dose maximum dans ces sols-là, compte tenu du risque de relargage je pense, le terme qui est utilisé dans le milieu, du phosphore, donc la dose sera moins importante, que pour un sol qui aurait le même niveau de fertilité, mais avec un pourcentage de saturation plus faible, donc qui aurait encore la capacité à accrocher le phosphore sur les particules de sol.

4 0 4 5

Donc, quand l'intervenant disait: **Et bien, qu'est-ce qui arrive quand on épand année après année?** Et bien, c'est évident qu'il y aura de l'épandage année après année, si c'est un

4 0 5 0

sol pauvre, il va légèrement s'enrichir, tranquillement, on va arriver à une situation d'un sol équilibré, en termes de teneur en phosphore. Évidemment, la dose, à ce moment-là, qui pourra être appliquée, devra être diminuée en fonction des maximums prévus dans la réglementation.

4 0 5 5 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Bouchard. Ça va, monsieur Boisclair?

4 0 6 0 **M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :**

Oui, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

4 0 6 5 Oui.

M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :

Oui, pour...

4 0 7 0

LA PRÉSIDENTE :

Mais, ça répond à votre question?

4 0 7 5 **M. JEAN-PAUL BOISCLAIR :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4 0 8 0

Oui, bon. C'est ce qui est important. Monsieur René Amireault, et ce sera notre dernier intervenant ce soir, compte tenu que nous poursuivons demain après-midi et demain soir, les citoyens déjà inscrits seront appelés dans l'ordre d'inscription, d'accord?

4 0 8 5 Bonsoir, monsieur.

M. RENÉ AMIREAULT :

4 0 9 0 Bonjour, madame la Présidente. Alors, moi je suis producteur agricole et également président du Club support de Lanaudière.

Si vous me le permettez, madame la Présidente, pour vous situer un peu le Club support Lanaudière, c'est un regroupement d'une quarantaine d'agriculteurs, composé uniquement de fermes indépendantes ou de fermes, si vous le voulez, de type familial.

4 0 9 5

Un des premiers buts du club est de permettre aux producteurs d'avoir droit à des services conseils de qualité. Des services également d'encadrement technique de qualité, je prends exemple, de services agronomiques, au niveau alimentaire, en préconisant de la phythase ou bien donc une réduction du pourcentage importante de minéraux dans les moulées.

4110 Si on s'en réfère à v'là 10 ans ou 8 ans, au niveau du phosphore dans les moulées, la dose a diminué environ de 40 à 50% dans certains cas.

Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministère de l'Agriculture. Si on considère les règlements du ministère de l'Environnement, et là je ne mets pas en doute la
4115 volonté de rendre nos sols plus sains et avoir une eau potable de qualité, et je considère également que, avec un Club agronomique, je veux dire, un club conseil tel que le Club support, un des premiers buts était de sauver nos fermes de type familial.

Donc, je prends en considération que le ministère de l'Agriculture, en nous aidant dans le
4110 fonctionnement de nos clubs, veut garder ce type de fermes ou d'exploitations d'élevage. Et je prends également en considération les intervenants qui ont passé devant moi, je prends exemple du dernier intervenant, que vous avez expliqué le fonctionnement des PAF, que les agriculteurs sont, en 2003, la plupart de l'ensemble des agriculteurs ont habituellement un PAF en main. Donc, on est en voie d'assainir nos sols, tel que monsieur Simoneau l'a dit tantôt dans sa
4115 présentation, on ne peut pas assainir dans un an, mais il y a quand même une volonté au niveau des agriculteurs d'avancer dans ce domaine-là et, si on veut garder nos fermes familiales, il faut se garder en santé.

Donc, ma question est c'est que, au niveau des politiques du ministère de l'Agriculture,
4120 est-ce que, un peu dans le même sens que vous avez posé, madame la Présidente, tantôt au ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des politiques de soutien, des politiques qui vont aider à préconiser l'agriculture au niveau familial? Parce qu'on sait que l'agriculture au niveau familial, on peut s'entendre à ce que cette agriculture-là, au niveau d'unités animales, ça peut correspondre à entre 5 et 600 unités animales. Ça peut jouer là-dedans.

4125

LA PRÉSIDENTE :

Je suis contente que vous me disiez ça, parce qu'on ne l'a pas encore, nous, la définition de ferme familiale.

4130

M. RENÉ AMIREAULT :

Oui, et bien une définition, autrement dit, bien arrêtée, je pense qu'il n'y a aucun groupe de mouvement, même l'UPA ne s'est pas arrêtée sur une définition strictement. Mais, si on
4135 prend l'ensemble des élevages de Lanaudière, les élevages ont entre 100 et 500 unités animales, 600.

4140

Mais pour rentabiliser ces élevages-là, que ce soit pour, au niveau rentable, d'être capable de faire ses paiements ou bien donc qu'une relève arrive au sein de l'exploitation, donc ça peut demander une augmentation d'unités animales. Puis on connaît également le prix des

terres, on connaît également le prix des, pas le prix, mais au niveau du traitement, il n'y a pas de solution envisageable qui est acceptable, je pense, par le ministère de l'Environnement actuellement.

4145 Mais est-ce que le ministère de l'Agriculture, tantôt, peut penser à des solutions, à des moyens qui peuvent nous aider à préconiser ce type de fermes-là, à conserver? Quand je dis conserver et à augmenter, je ne parle pas de doubler la production dans Lanaudière ou bien donc au niveau du Québec, je pense que l'ensemble des agriculteurs sont contre une explosion au niveau de la production, mais il faut quand même être capable de vivre. Puis...

4150

LA PRÉSIDENTE :

Mais donc, qu'est-ce que vous cherchez à savoir? Est-ce que le ministère de l'Agriculture a des programmes pour, dans le fond, plutôt...

4155

M. RENÉ AMIREAULT :

Oui. Un exemple, tantôt...

4160

LA PRÉSIDENTE :

... maintenir et peut-être développer..

M. RENÉ AMIREAULT :

4165

C'est ça. Un exemple là dans...

LA PRÉSIDENTE :

4170

... des tailles d'entreprises de 100 à 500 unités animales?

M. RENÉ AMIREAULT :

C'est ça.

4175

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait ça.

4180

M. RENÉ AMIREAULT :

D'être capable d'évoluer là-dedans. C'est sûr que, à un moment donné, il faut être capable de, être conscient qu'il faut se plafonner, si on ne veut pas devenir une industrie, mais un peu dans l'exemple que, si on prend le traitement du lisier ou le traitement partiel, séparation solide et liquide, s'il y a des, si on est capable d'avoir des traitements, des solutions pour être

4185

capable d'étendre nos lisiers tout en respectant les normes de l'Environnement, dans le sens de baisser le phosphore au niveau de nos fermes?

LA PRÉSIDENTE :

4190

Et sans avoir à acheter des terres additionnelles?

M. RENÉ AMIREAULT :

4195

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

4200

Bon. Donc, est-ce que, dans le fond, le ministère de l'Agriculture a des programmes pour soutenir financièrement le développement de traitement de lisiers, c'est ce que je comprends?

M. RENÉ AMIREAULT :

4205

Financièrement et, également, des programmes concrets, dans le sens que, est-ce qu'il serait prêt à recommander ou bien donc à favoriser la séparation pour l'exporter ou bien donc pour faire des engrais minéraux ou l'envoyer sur des fermes plus loin?

LA PRÉSIDENTE :

4210

Madame Brassard.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

4215

Merci, madame la Présidente. La question est vaste.

LA PRÉSIDENTE :

4220

Mais je pense que monsieur veut savoir...

MME HÉLÈNE BRASSARD :

4225

Je peux vous répondre par rapport aux programmes environnementaux qui peuvent supporter toutes les fermes qui veulent y accéder. Le programme Prime-Vert, c'est probablement l'outil qu'on peut utiliser le plus fréquemment. Outre la, et vous, quand vous parlez de ferme familiale, avec votre définition, je pense qu'il y a des, les programmes sont modulés aussi et que, quand la ferme dépasse un certain niveau, l'aide que la ferme va recevoir est moins élevée.

4230

Je peux revenir sur des éléments du programme si vous le désirez, même si ça a été

mentionné déjà.

LA PRÉSIDENTE :

4235 Mais vous avez des, dans le programme Prime-Vert, justement, un encouragement...

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Oui.

4240

LA PRÉSIDENTE :

... à développer des technologies pour traiter le lisier.

4245 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Oui. Il y a un volet...

LA PRÉSIDENTE :

4250

Vous pouvez peut-être informer monsieur là-dessus.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

4255 Il y a un volet pour les procédés de traitement. L'aide financière, une entreprise agricole ou un regroupement d'entreprises agricoles peut bénéficier de ce programme-là, qui a comme objectif de diminuer les volumes de fumier à transporter et solutionner des problématiques de gestion des fumiers.

4260 L'aide financière couvre jusqu'à 70% des coûts d'investissement d'un procédé de traitement partiel ou complet. C'est, au maximum, 60 000\$ par exploitation qui est disponible via ce volet-là.

M. ALFRED MARQUIS :

4265

200.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

4270 Bien, c'est marqué 60 000.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

4275

M. ALFRED MARQUIS :

Je remarque, madame Brassard, que...

4280 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

C'est 200.

M. ALFRED MARQUIS :

4285

... dans la présentation qui nous a été faite ce soir, vous n'avez pas parlé du procédé de traitement, mais dans le document qu'on nous a remis, on parle du procédé de traitement et de l'importance qu'il a eu dans la région, entre autres, un investissement de 2.1 millions.

4290

Je ne sais pas si vous pouvez, peut-être, pour le bien de l'intervenant, nous donner un peu plus d'explication sur ce qui a été fait en termes de procédé de traitement dans la région.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

4295

Le 2.1 millions, c'est pour l'ensemble du Québec, monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS :

O.k. Et donc, ici, qu'est-ce qu'il y a?

4300

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Si vous me laissez relire ça, le 2.1 millions c'est pour 106 entreprises, et ça, c'était pour le Québec, au total. Et, dans la région, une seule entreprise a bénéficié d'une aide financière. Vous comprendrez que c'est assez délicat pour moi de vous dire le montant que cette entreprise-là a reçu. Mais, dans la région Montréal-Laval-Lanaudière, ça a été...

4305

M. ALFRED MARQUIS :

4310

Et ce n'était pas dans le domaine porcin.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Non, voilà.

4315

M. ALFRED MARQUIS :

Très bien. O.k.

4320

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

4325 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Si vous me permettez, madame la Présidente, il a aussi été annoncé récemment, par le Ministre, que les plafonds que je vous parlais, de 60 000, étaient aussi, avaient été augmentés à 200 000\$ comme aide maximale disponible par entreprise.

4330

LA PRÉSIDENTE :

Dans le cas de projets de traitement de lisier.

4335 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

De lisier, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

4340

D'accord. Donc, il y a des programmes qui existent, il y a de l'aide qui est disponible.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

4345

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais le producteur doit en assumer...

4350

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Une partie.

4355 **LA PRÉSIDENTE :**

... une partie.

M. RENÉ AMIREAULT :

4360

Ça, je suis vraiment conscient, mais est-ce que la production porcine est capable de l'assumer présentement? Je pense que non.

4365

LA PRÉSIDENTE :

Il y a des projets, des vitrines technologiques à l'heure actuelle. Je pense que c'est en évaluation encore, puis il y a un rapport d'évaluation qui doit être déposé.

4370

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Oui. Il y a des rapports qui sont attendus dans l'année sur les différentes vitrines, sur les coûts qui sont reliés à l'exploitation de ces systèmes-là.

4375

LA PRÉSIDENTE :

Donc, pour le moment, c'est un peu difficile de répondre à votre question.

4380

M. RENÉ AMIREAULT :

Donc, pour le moment, autrement dit, c'est des études selon les différents traitements que vous êtes en train de traiter?

4385

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Oui, madame la Présidente, actuellement, il y a des traitements qui sont applicables à la ferme et qui pourraient être retenus par des entreprises, pas juste les procédés, les gros procédés de traitement, qui sont évalués par les systèmes, les vitrines, pardon.

4390

LA PRÉSIDENTE :

Et qui font l'objet d'évaluation à l'heure actuelle?

4395

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Et qui sont admissibles...

LA PRÉSIDENTE :

4400

Qui font l'objet d'évaluation à l'heure actuelle? Parce que monsieur Sansfaçon nous parlait de vitrines technologiques et, est-ce qu'il y a des procédés à la ferme qui sont, font partie de ces projets en vitrines technologiques à l'heure actuelle?

4405

MME HÉLÈNE BRASSARD :

On me spécifie qu'il y a des projets qui sont en vitrine et il y en a d'autres qui sont à la ferme actuellement, des projets de séparateurs, de compostage, notamment.

4410

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et ces projets sont également admissibles au programme?

4415 **MME HÉLÈNE BRASSARD :**

Admissibles au programme Prime-Vert.

LA PRÉSIDENTE :

4420

D'accord. Ça va?

M. RENÉ AMIREAULT :

4425

Parce que moi, de qu'est-ce que j'avais tout le temps entendu, c'est qu'il n'y avait pas de traitement qui était, autrement dit, actuellement, qui pourrait être employé sur une ferme.

LA PRÉSIDENTE :

4430

Ce que je comprends de ça aussi peut-être, du côté du ministère de l'Environnement, c'est que ces projets, qui sont en démonstration, ou qui sont en évaluation, n'ont pas de certificat d'autorisation permanent. Ce sont des certificats d'autorisation qui sont accordés sur une base temporaire et, une fois qu'on aura évalué la pertinence et la faisabilité des projets, on évaluera la pertinence d'accorder des certificats d'autorisation permanents; c'est bien ça?

4435

M. PIERRE FORTIN :

Exactement, madame la Présidente.

4440 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Oui, monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

4445

Dans le cadre de la préoccupation de l'intervenant, de cerner qu'est-ce qui peut être accessible au niveau de la ferme, et compte tenu des réponses qui viennent des gens de l'Environnement, à savoir que, actuellement, il n'y a aucun procédé de traitement qui, réellement, a été cautionné et autorisé au niveau de l'environnement, et compte tenu que, d'un autre côté, le ministère de l'Agriculture dit: **Moi, j'ai un programme dans lequel vous pouvez disposer de 200 000\$ pour du traitement à la ferme**, comment harmoniser les choses qu'on entend?

4450

Est-ce que le ministère de l'Agriculture subventionne, à coup de 200 000\$, des procédés de traitement quand il n'y en a aucun d'autorisé par le ministère de l'Environnement? C'est quoi la situation exacte?

4455

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ça bouge dans les ministères.

4460

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin, oui.

4465

M. PIERRE FORTIN :

C'est parce qu'on veut fournir le plus possible de réponse.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4470

C'est correct, c'est vivant.

M. PIERRE FORTIN :

4475

À cet égard, j'aurais 2 précisions additionnelles en attendant que le ministère de l'Agriculture se concerte. D'une part, on a un projet ici dans la région, qui a été autorisé sur la conditionnel à ce que vous avez dit tout à l'heure.

LA PRÉSIDENTE :

4480

Et donc, c'est un certificat.

M. PIERRE FORTIN :

4485

C'est un certificat.

LA PRÉSIDENTE :

Temporaire.

4490

M. PIERRE FORTIN :

Exactement.

4495

LA PRÉSIDENTE :

Disons qu'on va l'appeler comme ça.

4500

M. PIERRE FORTIN :

4505 Je demanderais à monsieur Robert de le commenter. Et, par la suite, je demanderais à monsieur Bouchard de venir faire la nuance entre quand on autorise ce genre de projets-là. On ne cautionne pas le projet. C'est un permis temporaire. Donc, j'aimerais ça qu'il vienne peut-être préciser ce que le ministère de l'Environnement, comment est-ce qu'il voit ça lui, dans cette application-là?

LA PRÉSIDENTE :

4510

Monsieur Robert.

M. PIERRE ROBERT :

4515

Oui. Alors, le certificat d'autorisation, c'est un certificat d'autorisation qui a été délivré à COGENOR Lanaudière, à la demande des intervenants du milieu, en juillet 2001. C'est à l'échelle d'une ferme dans Lanaudière, Ferme Jacques Sanscartier à Saint-Esprit. C'est un certificat d'autorisation qui a été émis sur une période de 3 ans et construction, aménagement et exploitation d'installations de traitement de lisier de porc.

4520

Ces installations-là comprennent certains équipements, dont un digesteur aérobique de long cheminement. Je ne vous expliquerai pas toute la panoplie des équipements, mais en fait c'est un essai et il n'y a aucun rejet à l'environnement qui provient de cet essai-là. Donc, c'est un essai qui, c'est comme vous le disait monsieur Fortin, c'est un certificat d'autorisation d'une durée limitée.

4525

LA PRÉSIDENTE :

4530 Ce projet, à votre connaissance, est-ce qu'il a fait l'objet d'une subvention? Est-ce que, vous ne le savez pas? Le projet COGENOR, est-ce qu'il a fait l'objet d'une subvention dans la région?

M. MARCEL TREMBLAY :

4535

Pas du MAPAQ en région.

LA PRÉSIDENTE :

4540

Non.

M. MARCEL TREMBLAY :

4545

Mais on est associé au point de vue technique, au suivi, avec COGENOR et d'autres organisations, aux données de ce projet-là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, c'est le producteur ou c'est le, c'est COGENOR qui assume en totalité les coûts?

4550

M. MARCEL TREMBLAY :

COGENOR et d'autres partenaires.

4555

LA PRÉSIDENTE :

Partenaires.

M. MARCEL TREMBLAY :

4560

Qui sont associés à ce projet-là.

LA PRÉSIDENTE :

4565

D'accord. C'est bien. Peut-être monsieur Bouchard pourrait venir.

M. SERGE BOUCHARD :

4570

Merci, madame la Présidente. Simplement pour clarifier. Le règlement prévoit, si on simplifie les choses, 2 axes dans le fond pour l'utilisation des déjections, soit l'épandage sur des sols ou soit le traitement.

4575

Bon, l'épandage, on a vu, bon, tout à l'heure que, évidemment, l'agronome, comme professionnel, a un travail à faire pour assurer que c'est fait correctement, avec des limites qui sont prévues à l'intérieur de ses règles professionnelles et à l'intérieur du règlement.

4580

Dans le cas du traitement, évidemment, la responsabilité du résultat ultime du traitement appartient, évidemment, au promoteur ou au concepteur du modèle de traitement. Donc, c'est lui qui s'engage à ce que le traitement proposé donne les résultats prévus.

4585

Actuellement, on est en phase d'élaboration de systèmes de traitement. Je pense que les gens du MAPAQ ont eu largement l'occasion de parler des vitrines technologiques, des 6 ou 7 formules de traitement qui existent et, évidemment, les concepteurs de ces traitements-là sont à faire la preuve que leur façon de faire donne les résultats escomptés.

4590

En bout de course, lorsque la preuve sera faite que le système de traitement fonctionne, donne les résultats prévus et que, économiquement aussi, ça peut s'intégrer à l'intérieur de la gestion d'une ferme, évidemment, ce type de projet-là pourra être soumis sur une base un peu plus permanente, mais lorsque le Ministère va recevoir les projets, ce sera toujours le concepteur, le **designer** du système de traitement qui en prend la responsabilité.

4595 Et, si, malgré le fait que le Ministère en aura accepté éventuellement, sur une base permanente, donc il y aura des certificats d'autorisation permanents qui seront émis, il appartiendra toujours au concepteur de garantir, et au producteur, d'opérer ledit traitement de façon à obtenir le résultat escompté à l'autre bout.

LA PRÉSIDENTE :

4600 D'accord. Pour ce qui est des traitements à la ferme, parce qu'on a fait une distinction entre des projets qui sont en vitrine et puis les traitements à la ferme, ceux-là obtiennent-ils des certificats permanents ou des certificats temporaires aussi?

M. SERGE BOUCHARD :

4605 Actuellement, à ma connaissance, tous les systèmes de traitement, et la plupart, je pense, de ceux qui font partie des vitrines, c'est des systèmes à la ferme, ont, ceux qui sont en expérimentation sur le terrain ont fait l'objet de certificats d'autorisation temporaires.

LA PRÉSIDENTE :

4610 Merci monsieur Bouchard. Est-ce que, au ministère de l'Agriculture, on est prêt à répondre ou, sinon, et bien on se garde cette, êtes-vous là demain, monsieur?

M. RENÉ AMIREAULT :

4615 Demain soir.

LA PRÉSIDENTE :

4620 Demain soir.

M. RENÉ AMIREAULT :

4625 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Et bien on pourrait garder la réponse pour demain soir, ça vous irait?

4630 **M. RENÉ AMIREAULT :**

Oui.

4635

LA PRÉSIDENTE :

Ça vous conviendrait?

4 6 4 0 **M. RENÉ AMIREAULT :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4 6 4 5

On va laisser le temps au Ministère de trouver l'information précise.

M. RENÉ AMIREAULT :

4 6 5 0

Oui, parce que, c'est ça, j'étais conscient que, au niveau environnement, qu'il n'y avait pas de certificat d'autorisation directement, mais si on garde tout le temps en esprit le type de ferme familiale, c'est que le ministère de l'Agriculture préconise ou bien donc pense à des politiques aidant ces fermes-là, concernant le traitement partiel, séparation ou bien donc...

4 6 5 5 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. RENÉ AMIREAULT :

4 6 6 0

C'est dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

4 6 6 5

Parfait. Alors, madame Brassard, s'il vous plaît, ce n'est pas tout à fait terminé, ça va être terminé quand je vais fermer mon micro, après vous avoir dit bonsoir.

Madame Brassard, le souci de monsieur aussi c'est de savoir, est-ce que le ministère de l'Agriculture a l'intention ou déjà aide les producteurs qui ont des fermes disons de dimension entre 100 et 500 unités animales à développer des systèmes de traitement? D'accord?

4 6 7 0

MME HÉLÈNE BRASSARD :

J'avais compris ça, oui.

4 6 7 5

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous invite, demain soir, à nous fournir la réponse, parce que monsieur sera ici demain soir.

4 6 8 0

Sur ce, je remercie tous ceux qui ont participé à cette séance publique ce soir. Je vous invite à participer à nos 2 séances demain. Je vous souhaite une bonne nuit, soyez prudents sur les routes et à demain.

4685 Ajournement

4690 Je soussigné, **ANDRÉ BOUDREAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

4695

ANDRÉ BOUDREAU, s.o.

4700 a.b.
